

**7. OFFRE DU DIPLÔME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES AU CAMPUS D'EDMUNDSTON**

**R : 17-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique que le Diplôme en administration des affaires (DAA) soit offert au Campus d'Edmundston et au Campus de Shippagan à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 étant entendu qu'il y a un contingentement de 8 étudiants en 1<sup>re</sup> année et 8 étudiants en 2<sup>e</sup> année au Campus d'Edmundston. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte que le Diplôme en administration des affaires (DAA) soit offert au Campus d'Edmundston et au Campus de Shippagan à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 étant entendu qu'il y a un contingentement de 8 étudiants en 1<sup>re</sup> année et 8 étudiants en 2<sup>e</sup> année au Campus d'Edmundston. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Edmundston, le 15 avril 2016

Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.  
E1A 3E9

**Objet : Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston**

Monsieur Samson,

Par la présente, je vous informe que l'UMCE maintient sa requête d'offrir le Diplôme en administration des affaires (DAA) et demande au Comité de programmes d'acheminer la recommandation suivante au Sénat académique : « Que l'UMCE soit autorisée à offrir le DAA, avec un contingentement de huit (8) places en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année. »

L'UMCE reconnaît que l'UMCS demeure l'unité académique responsable du programme et que les cours spécifiques au DAA demeurent réservés aux étudiantes et étudiants du programme.

L'UMCE juge que le contingentement proposé de huit (8) places en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année constitue une proposition raisonnable dans le contexte où le campus est autorisé à offrir les deux premières années de tous les programmes à l'Université et où les inscriptions ne sont pas normalement contingentées dans les programmes en administration des affaires. Le contingentement proposé ne découle pas de contraintes pédagogiques ou logistiques. Il est uniquement lié au souci de l'UMCE de tenir compte des préoccupations exprimées par l'UMCS quant à l'impact de l'offre du programme à Edmundston.

Ce contingentement considère l'ensemble des étudiantes et étudiants, tous lieux de résidence confondus. L'UMCE juge en effet qu'il n'est pas approprié de distinguer à l'admission selon le lieu de provenance de l'étudiante ou l'étudiant dans un contexte où aucune considération pédagogique ou logistique ne dicte une telle pratique.

Finalement, le contingentement de huit (8) places constitue de l'avis de l'UMCE un seuil minimal pour assurer la viabilité de l'offre du programme. En effet, sur la base des données d'inscription et de diplomation à l'UMCS, on peut conclure qu'une faible proportion des étudiantes et étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année persiste en 2<sup>e</sup> année. Le fait d'accueillir huit personnes en 1<sup>re</sup> année permet d'envisager deux ou trois inscriptions en 2<sup>e</sup> année, ce qui assure la viabilité minimale du programme à l'UMCE.

Tout en vous remerciant à l'avance pour votre collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

La doyenne des études,



Pierrette Fortin, Ph.D.

c.c. Jacques Paul Couturier, vice-recteur, UMCE  
Marthe Robichaud, doyenne des études par intérim, UMCS  
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur, UMCS  
Gaston LeBlanc, doyen, Faculté d'administration, UMCM



Le 12 avril 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton, campus de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur,

La présente fait suite à une lettre de la doyenne des études du campus d'Edmundston dans laquelle elle réitère la volonté d'offrir le Diplôme en administration des affaires (D.A.A.) à leur campus. Avant tout, il est important de souligner le caractère particulier de ce programme au sein du campus de Shippagan.

Le profil de la population étudiante du D.A.A. a changé au cours des années pour intégrer la majorité des étudiantes et des étudiants internationaux de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS). En effet, aujourd'hui l'internationalisation du campus de Shippagan nous la devons presque exclusivement au D.A.A. Il est certain que si le D.A.A. était offert sur un site plus urbanisé que Shippagan et plus proche des grandes villes québécoises comme l'est Edmundston, la question du choix du lieu d'études ne se poserait même pas pour une étudiante ou un étudiant issu de l'international et les conséquences seraient très fâcheuses pour l'UMCS.

En fait, la demande du campus d'Edmundston ne peut être acceptée sans y ajouter des conditions qui, nous le souhaitons, limiteraient les répercussions néfastes d'une telle décision sur nos admissions. Premièrement, établir un contingentement d'entrée au programme de huit places. Deuxièmement, l'UMCS demeurerait l'unité académique responsable du programme et de ce fait serait le seul campus à pouvoir autoriser un changement à l'un ou l'autre des éléments de celui-ci. Il est également entendu que les cours spécifiques au D.A.A. demeureront réservés aux étudiantes et aux étudiants du programme, notamment les cours *ADCO2003 Logiciels comptables* et *ADMN2224 Simulation et stage*. Enfin, nous avons convenu qu'une étudiante ou qu'un étudiant admis au programme devrait le compléter au campus où il a initialement été admis, le transfert de campus ne serait pas permis.

.../2

21B, boulevard J.-D.-Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P6  
CANADA

Téléphone : 506 336-3400  
Télécopieur : 506 336-3434

courriel : [info@umcs.ca](mailto:info@umcs.ca)  
[www.umcs.umoncton.ca](http://www.umcs.umoncton.ca)

Monsieur André Samson

-2-

Le 12 avril 2016

En conclusion, le campus de Shippagan est disposé à donner son appui pour que le campus d'Edmundston offre le programme de Diplôme en administration des affaires advenant que les conditions susmentionnées soient respectées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La doyenne des études par intérim,



Marthe Robichaud

218, boulevard J.-D.-Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P6  
CANADA

Téléphone : 506 336-3400  
Télécopieur : 506 336-3434

courriel : [info@umcs.ca](mailto:info@umcs.ca)  
[www.umcs.umoncton.ca](http://www.umcs.umoncton.ca)



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE SHIPPAGAN

Edmundston  
Moncton  
Shippagan



Le 28 mars 2016

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
Université de Moncton, campus de Moncton  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre de la doyenne des études du campus d'Edmundston dans laquelle elle indique maintenir la requête d'offrir le Diplôme en administration des affaires (D.A.A.) à leur campus. Avant tout, j'aimerais souligner quelques éléments qui me semblent importants. À sa réunion du 14 janvier 2016, les membres du Comité des programmes ont amorcé une discussion concernant la demande du campus d'Edmundston. Celle-ci n'a mené à aucune décision ou entente formelle, puisque la conversation à laquelle j'ai pris part concernant ce projet était récente.

Dans le tiré à part du procès-verbal de la réunion du 14 janvier<sup>1</sup>, il est écrit que « le Comité des programmes reçoit un complément d'information important par rapport à l'offre du programme ». En fait, il s'agissait de réfléchir de part et d'autre à des options qu'advenant l'offre du programme au campus d'Edmundston que le campus de Shippagan ne soit pas perdant.

Le 27 janvier 2016, j'ai donc fait part des conditions pour que nous donnions notre accord. Parmi celles-ci, la gestion du programme par le campus de Shippagan, le non transfert entre campus d'étudiantes ou d'étudiants inscrits au programme, le non transfert d'un autre programme vers le D.A.A. et enfin un contingentement de huit avec conditions supplémentaires.

Le 2 février 2016, la doyenne des études du campus d'Edmundston et moi-même avons discuté et j'ai accepté de retirer la condition concernant la gestion du programme par le campus de Shippagan. C'est à ce moment que je lui ai indiqué qu'en fait le campus de Shippagan ne désirait pas limiter le nombre d'inscriptions venant de la région du Nord-Ouest et ne voulait aucun contingentement ciblant cette région. Notre inquiétude vient des inscriptions internationales. La doyenne du campus d'Edmundston a terminé la discussion en disant vouloir réfléchir.

Le 21 mars 2016, j'ai reçu copie d'une lettre de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston (UMCE) vous étant adressée. Je n'y ai rien lu pouvant diminuer nos appréhensions. Par la suite, j'ai reçu un message demandant les formulaires indiqués dans le tiré à part ci-dessous. Je n'ai pas donné suite à cette demande. Le campus d'Edmundston ne semblant pas avoir retenu notre offre, notre position par rapport à la demande n'a pas changée. Nous ne pouvons donner un accord à quelque chose qui rendrait la position du campus de Shippagan très précaire.

.../2

218, boulevard J.-D.-Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P6  
CANADA

Téléphone : 506 336-3400  
Télécopieur : 506 336-3434

courriel : info@umcs.ca  
www.umcs.umcncton.ca

Monsieur André Samson

-2-

Le 28 mars 2016

La requête de l'UMCE qui propose un contingentement à huit étudiantes et étudiants en première année est porteuse de grands risques pour notre campus. Sachant que la première année est exactement celle du programme de baccalauréat en administration de affaires (B.A.A.), les étudiantes et les étudiants internationaux et canadiens pourraient faire la démarche de s'inscrire au B.A.A. la première année puis transférer massivement en 2<sup>e</sup> année du D.A.A. l'année suivante. Le transfert pourrait également s'opérer à partir de l'Université de Moncton, campus de Shippagan (UMCS). Le contingentement à huit étudiantes et étudiants en première année deviendra ainsi caduc et de fait inefficace. Nous pourrions avoir aisément la situation avec aucun étudiante ou étudiant au D.A.A. en première année et vingt étudiantes et étudiants (ou un nombre illimité) l'année suivante, car elles ou ils pourront créditer tous leurs cours du B.A.A. première année et contourner ainsi le contingentement de la première année qui dans les faits n'en serait pas un.

Le profil de la population étudiante du D.A.A. a changé au cours du temps pour intégrer la majorité des étudiantes et des étudiants internationaux de l'UMCS. En effet, nous pouvons dire aujourd'hui que l'internationalisation du campus de Shippagan, nous la devons presque exclusivement au D.A.A. Il est certain que si le D.A.A. était offert sur un site plus urbanisé que Shippagan et plus proche des grandes métropoles québécoises comme l'est Edmundston, la question du choix du lieu d'études ne se poserait même pas pour une étudiante ou un étudiant issu de l'international et les conséquences seraient catastrophiques pour l'UMCS.

Dans le tiré à part transcrit ci-dessous, il est indiqué ceci «Toutefois, le comité reconnaît l'historique du diplôme, les principes de collégialité et de non compétitivité entre les campus». Voici donc une nécessaire mise en contexte historique :

La décision de mandater l'UMCS à offrir le D.A.A. a été entérinée au moment même de sa création comme campus relevant de l'Université de Moncton. En effet, en date du 19 mai 1976 le Sénat académique, après avoir statué sur la réorganisation administrative de la structure héritée du Collège Jésus-Marie, a dûment recommandé l'assignation de deux offres de formations terminales à savoir : le secrétariat bilingue et le certificat en administration des affaires qui deviendra plus tard le diplôme en administration des affaires (voir PV Sénat 18-19 mai 1976).

Le Sénat académique a régulièrement encadré le cheminement de ce programme au sein du réseau de l'Université de Moncton, notamment en apposant la mention « réservé au campus de Shippagan » à deux de ses cours, soit : ADCO 2003 et ADMN 2224 dont les sigles ont subi des changements. Cette mention est, jusqu'à aujourd'hui, assignée à ces deux cours et est consignée dans tous les répertoires de l'Université depuis la création du programme.

Un autre fait notable à relever est que le Sénat académique lors de sa réunion du 27 février 1979 a clairement mentionné que le D.A.A. ne « relève pas de la faculté d'administration », même si une étroite collaboration existe afin d'assurer une transition fluide pour les diplômées et les diplômés du D.A.A. qui souhaitent continuer au B.A.A. (voir PV Sénat 26, 27 et 28 février 1979). Dans ce contexte, nous ne comprenons pas la démarche de l'UMCE consistant à solliciter une lettre d'appui de la faculté d'administration relativement à l'offre du D.A.A.

.../3

Monsieur André Samson

-3-

Le 28 mars 2016

En résumé, le campus de Shippagan est prêt à donner son appui pour que le campus d'Edmundston offre le programme de Diplôme en administration des affaires à la population du Nord-Ouest sans aucune restriction. Nous ne sommes pas d'accord avec un contingentement général. Nos deux campus n'en sont pas venus à un accord, nous maintenons donc notre position de départ telle qu'appuyée par le secteur Administration, Arts et Sciences Humaines et par l'Assemblée intersectorielle de l'UMCS.

J'espère avoir apporté les éclaircissements nécessaires en pareilles circonstances afin que la suite à donner à ce dossier ne compromette pas l'équilibre qui s'est maintenu durant les quarante années d'existence de ce programme. Nous demeurons cependant ouverts à toute solution qui tiendra véritablement compte des préoccupations de toute la communauté de l'UMCS quant à cette requête de l'UMCE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La doyenne des études par intérim,



Marthe Robichaud

Pièces jointes : Procès-verbaux

<sup>1</sup>Tiré à part du procès-verbal CPR-160114

#### **27. OFFRE DU DIPLOME EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES AU CAMPUS D'EDMUNDSTON (doc. 23/15-16) (suite)**

- Le Campus de Shippagan ne donne pas son appui à la demande du Campus d'Edmundston.
- La Faculté d'administration a donné son appui à la demande du Campus d'Edmundston.
- Juridiquement, le programme n'est pas exclusif au Campus de Shippagan. Toutefois, le comité reconnaît l'historique du diplôme, les principes de collégialité et de noncompétitivité entre les campus.

Lors de la discussion, le Comité des programmes reçoit un complément d'information important par rapport à l'offre du programme. De nouvelles idées par rapport à l'ajout d'un contingentement dans les deux campus pourraient s'avérer une formule intéressante pour les deux campus. Un suivi sur ce point s'avère nécessaire.

Prochaines étapes :

- Préparation du formulaire CPR-2 (en raison de la modification du lieu);
- Préparation du formulaire CPR-10 (informations pour le Répertoire);
- Modification de la demande (lettre-couverture) afin d'y intégrer les nouvelles idées le cas échéant.



UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 18 & 19 mai 1976

Salon du Chancelier, Taillon

Etaients présents: M. Jean Cadieux, président

M. Victor Ross  
M. Médard Collette  
M. Paul Boudreau  
M. Jean-Claude Ladouceur  
M. Hervé Breau  
M. Carmel St-Pierre  
M. Raoul Dionne  
Mlle Corinna Gallant  
P. Maurice Chamard  
M. Léonard LeBlanc  
M. Michel Massiéra  
M. Claude Tahiani  
M. Louis Lapierre  
M. Yvan Albert  
M. Donald Brine  
Mme Adéline Toussaint  
M. Donald Arsenault  
Mlle Mariella Préfontaine  
Mme Ghislaine Arsenault  
Mlle Huberte Richard  
M. Gérard Cormier  
M. Rhéal Bérubé  
P. Reno L. Desjardins  
M. Albert Lévesque  
M. Léopold Laplante  
P. Jean-Guy Lachance  
M. Gilles Long  
Sr Irène Léger  
M. Luc Lévesque, observateur  
P. Roland-E. Soucis, observateur  
M. Paul-Émile Benoit, observateur  
P. Louis-Marcel Daigle, secrétaire

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le président du Sénat académique, Monsieur Cadieux, appelle l'assemblée à l'ordre et déclare la réunion ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Cadieux constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 et 30 JANVIER 1976

Il est proposé par Léonard LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre que le procès-verbal de la réunion du 29 et 30 janvier 1976 soit accepté.

Adopté.

4. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Le point numéro 11 g) Descriptions de baccalauréat avec spécialisation et avec majeur fut reporté à l'article 15 de l'ordre du jour.

## 14. PROJET D'ETUDES A SHIPPAGAN (suite)

Ces recommandations s'inscrivent dans le cadre d'une réorganisation par laquelle l'Université de Moncton devient propriétaire des terrains, des édifices et des équipements du Collège Jésus-Marie et par laquelle l'Université assume l'administration du campus de Shippagan. L'application des recommandations énoncées ci-dessous est donc liée à la signature d'un contrat d'amalgamation entre le Collège Jésus-Marie et l'Université.

Le campus de Shippagan sera doté d'administrateurs locaux qui seront sous la juridiction entière du principal officier de l'Université, c'est-à-dire le Recteur. Il est à prévoir que ces administrateurs jouiront d'une certaine marge d'autonomie dans l'exercice de leurs pouvoirs. Ils seront cependant soumis à tous les règlements de l'Université ainsi qu'aux procédures en usage. Les rôles assignés au Vice-recteur à l'enseignement et au Secrétaire général par les statuts de l'Université (articles 30 et 31) seront respectés sur le campus de Shippagan. Les responsabilités du doyen (ou directeur d'école) seront aussi respectées sur le campus de Shippagan, en particulier celles précisées aux paragraphes a, b, f, h, i, j et n de l'article 47 des statuts de l'Université.

Les contrats des professeurs à plein temps et les contrats ou lettres d'embauche pour les professeurs à temps partiel seront faits par le Vice-recteur à l'enseignement, après consultation avec les doyens concernés.

La charge d'enseignement de chaque professeur sera communiquée au doyen concerné. La décision d'admettre un étudiant dans un programme pourra être prise par les autorités locales si le dossier satisfait sans réserve à toutes les conditions d'admission; dans le cas contraire, la décision sera référée au doyen responsable de ce programme. Tels sont certains exemples de l'autorité que le Vice-recteur et les doyens exerceront sur l'enseignement au campus de Shippagan.

C'est dans ce contexte que les recommandations suivantes sont formulées:

1. Que le campus de Shippagan offre, à partir de septembre 1976, la première année d'études dans les domaines suivants:
 

Arts	anglais, français, géographie, histoire, philosophie.
Administration	administration, comptabilité, management.
Sciences	biochimie, biologie, chimie, mathématiques, physique, sciences de la santé, 13e année scientifique.
Sc. de l'éducation	éducation élémentaire, éducation secondaire, éducation commerciale.
Sciences sociales	économie, psychologie, sciences politique, sociologie, service social.
Sciences domestiques	
Sciences infirmières	
2. Que les étudiants ayant complété avec succès la première année d'études dans les domaines énumérés ci-dessus puissent transférer automatiquement dans le même programme au campus de Moncton pour compléter leurs études.

## 14. PROJET D'ETUDES A SHIPPAGAN (suite)

3. Que le campus de Shippagan offre pendant l'année 1976-77 les programmes de deux ans en secrétariat bilingue et en administration des affaires.
4. Que l'Université décerne un diplôme en secrétariat bilingue et un certificat en administration des affaires aux étudiants qui auront complété avec succès ces programmes.
5. Que le Comité des programmes soit mandaté pour effectuer les modifications mineures qui pourraient être opportunes dans les deux programmes.

Au cours de la discussion qui suivit quelques membres du Sénat sont d'avis que la première partie du rapport ne devrait pas être reçue parce que cette partie préjuge des décisions du futur Conseil des Gouverneurs et qu'on doit en conséquence se limiter à n'en étudier que la 2e partie c'est-à-dire la liste des cours qui seraient offerts à Shippagan.

Il est proposé par Maurice Chamard et appuyé par Corinne Gallant que le Sénat académique accepte les recommandations présentées par le Vice-recteur à l'enseignement.

Vote secret: Pour: 18 Contre: 4 Abst.: 2 Adopté.

Monsieur Gilles Long et le Père Jean-Guy Lachance demandent que soit inscrit au procès-verbal leur vote négatif. Ils sont en faveur des programmes mais pas du préambule.

## 15. CONSEIL DE RECHERCHES

Le Père Desjardins dépose le rapport du Conseil de recherches à titre d'information.

Le Conseil doit remplacer quatre de ses membres: Serge Morin, Francis Coutellier, Jean Ladouceur qui partent en année sabbatique et René Leconte qui a démissionné.

Le Conseil a soumis au Sénat la liste de quatre personnes pour chaque domaine (humanités et sciences humaines) par ordre de préférence.

- Pour les humanités: Daniel Hickey, Allison Mitcham Gaston Allaire, Marguerite Maillet

- Pour les sciences humaines: Gilles G. Nadeau, Jean-François Abgrall, Hal Chalmers, Ward O'Neil.

Il est proposé par Maurice Chamard appuyé par Marielle Préfontaine que Daniel Hickey et Allison Mitcham soient nommés au Conseil de recherches pour les humanités.

Adopté.

Il est proposé par Gérard Cormier et appuyé par Maurice Chamard que Gilles G. Nadeau et Jean-François Abgrall soient nommés au Conseil de recherches pour les sciences humaines.

Il est proposé par Adéline Toussaint et appuyé par Yvan Albert que Hal Chalmers et Ward O'Neil soient nommés au Conseil de recherches pour les sciences humaines.

Après un vote secret MM Jean-François Abgrall et Hal Chalmers sont élus au Conseil de recherches pour les sciences humaines.

U N I V E R S I T É DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion des 26, 27 et 28 février 1979 14h

Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

ETAIENT PRESENTS: M. Jean Cadieux, président  
Mlle Marcelle Albert  
M. Yvan Albert  
M. Khaled Belkhodja  
M. Rhéal Bérubé  
M. Léandre Bourque  
Mlle Lorraine Bourque  
Mme Marie-Ange Bourque  
M. Jean-Yves Daigle  
Père Reno-L. Desjardins  
M. Raoul Dionne  
Mme Marcelle Dumont  
Mlle Marie-Elisa Ferran  
M. Jean-Guy Finn  
M. Fernand Girouard  
M. Denis Haché  
M. Joseph Labelle  
Père Jean-Guy Lachance  
M. Léonard LeBlanc  
M. Albert Lévesque  
M. Claude Loiseau  
M. Gilles Long  
M. Eric Mallet  
Mlle Colette, Martin  
M. Bernard Nadeau  
M. Gilles E. Nadeau  
M. Pierre Patenaude  
Mlle Marielle Préfontaine  
M. Georges Rioux  
M. Valois Robichaud  
M. Victor Ross  
M. Normand Roy  
M. Emmanuel Sajous  
M. Gilmen Smyth  
M. Médard Collette, observateur  
M. Gérard Cormier, observateur  
M. Brian Ellard, observateur  
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Absence motivée: Mlle Florine Thériault, observatrice

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate la régularité de la convocation, c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus.

- 33 -

## 14. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES (suite)

## D) CENTRE UNIVERSITAIRE DE SHIPPAGAN (suite)

## B- Modifications aux Techniques administratives proposées par le Centre universitaire de Shippagan.

1<sup>ère</sup> année - aucune modification 36 crédits2<sup>ème</sup> année -

Le cours MA 2653 - Statistiques descriptions ne fait plus partie de ce programme.

\*\* Le cours CO 2701 - Taxation est ajouté à la deuxième année du programme. Un nouveau cours, le AD 2000, Stage en techniques administratives (2 cr.) est introduit au programme de la deuxième année, portant le total de crédits de 39 à 41 crédits.

\*\* cours réservé au Centre universitaire de Shippagan, programme terminal en techniques administratives.

Le cours comporte un total de 77 crédits. Le Comité fait remarquer au Sénat qu'il souhaiterait un maximum de 75 cr.

De plus le Comité note que certains étudiants doivent ajouter 12 crédits supplémentaires en langues ainsi qu'un cours de dactylo non crédité.

RECOMMANDATION : I- Le Comité des programmes recommande au Sénat académique de fixer à 75 le maximum de crédits que pourrait comporter le programme de techniques administratives au Centre universitaire de Shippagan.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Denis Haché

Que le Sénat académique accepte cette recommandation du Comité des programmes ci-haut mentionnés en provenance du Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Unanime

Adopté.

Le programme ci-dessus tel ne relève pas de la Faculté d'administration.

Recommandation:

II- Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver la requête du Centre universitaire de Shippagan concernant le programme de techniques administratives, à savoir:

- ajouter au programme "CO-2701 - TAXATION"

- introduire un nouveau cours AD 2000 - STAGE EN TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (2 semaines au 1<sup>er</sup> ou au 2<sup>e</sup> semestre, pendant la semaine d'études).

- retirer du programme le cours MA 2653 - STATISTIQUES DESCRIPTIVES.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Valois Robichaud

Que le Sénat académique accepte la recommandation ci-haut mentionnée du Comité des programmes en provenance du Centre universitaire de Shippagan.

Vote: Unanime

Adopté.



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Edmundston, le 21 mars 2016

Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.  
E1A 3E9

**Objet : Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston**

Monsieur Samson,

Par la présente, je vous informe que l'UMCE maintient sa requête d'offrir le Diplôme en administration des affaires (DAA) et demande au Comité de programmes d'acheminer la recommandation suivante au Sénat académique : « Que l'UMCE soit autorisée à offrir le DAA, avec un contingentement de huit (8) places en 1<sup>re</sup> année. »

L'UMCE reconnaît que l'UMCS demeure l'unité académique responsable du programme et que les cours spécifiques au DAA demeurent réservés aux étudiantes et étudiants du programme.

L'UMCE juge que le contingentement proposé de huit (8) places en 1<sup>re</sup> année constitue une proposition raisonnable dans le contexte où le campus est autorisé à offrir les deux premières années de tous les programmes à l'Université et où les inscriptions ne sont pas normalement contingentées dans les programmes en administration des affaires. Le contingentement proposé ne découle pas de contraintes pédagogiques ou logistiques. Il est uniquement lié au souci de l'UMCE de tenir compte des préoccupations exprimées par l'UMCS quant à l'impact de l'offre du programme à Edmundston.

Ce contingentement considère l'ensemble des étudiantes et étudiants, tous lieux de résidence confondus. L'UMCE juge en effet qu'il n'est pas approprié de distinguer à l'admission selon le lieu de provenance de l'étudiante ou l'étudiant dans un contexte où aucune considération pédagogique ou logistique ne dicte une telle pratique.

Finalement, le contingentement de huit (8) places en 1<sup>re</sup> année constitue de l'avis de l'UMCE un seuil minimal pour assurer la viabilité de l'offre du programme. En effet, sur la base des données d'inscription et de diplomation à l'UMCS, on peut conclure qu'une faible proportion des étudiantes et étudiants inscrits en 1<sup>re</sup> année persiste en 2<sup>e</sup> année. Le fait d'accueillir huit personnes en 1<sup>re</sup> année permet d'envisager deux ou trois inscriptions en 2<sup>e</sup> année, ce qui assure la viabilité minimale du programme à l'UMCE.

Tout en vous remerciant à l'avance pour votre collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

La doyenne des études,



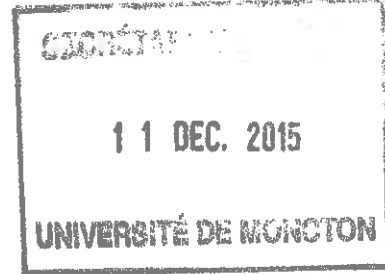
Pierrette Fortin, Ph.D.

c.c. Jacques Paul Couturier, vice-recteur, UMCE  
Marthe Robichaud, doyenne des études par intérim, UMCS  
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur, UMCS  
Gaston LeBlanc, doyen, Faculté d'administration, UMCM



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté d'administration  
Bureau du doyen



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

02 DEC. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 30 novembre 2015

Monsieur André Samson  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche  
et président du Comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet : Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston**

Monsieur le Vice-recteur,

Le Campus d'Edmundston souhaite ajouter le Diplôme en administration des affaires à sa programmation, et, dans cette perspective, la doyenne des études, Mme Pierrette Fortin, sollicite l'appui de la Faculté d'administration auprès du Comité des programmes.

La Faculté d'administration n'a pas d'objection à ce que le programme de DAA soit offert au Campus d'Edmundston. De toute évidence, cette initiative permettrait de mieux répondre aux besoins de formation des étudiantes et étudiants de la région du Nord-Ouest souhaitant obtenir un premier diplôme universitaire d'une durée de deux ans avant d'intégrer le marché du travail. L'offre du programme viendrait également consolider les efforts de recrutement du Campus.

Par ailleurs, je tiens à souligner que le programme de DAA est sous la responsabilité du Campus de Shippagan. Il est offert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999, en remplacement de l'ancien programme de Diplôme en techniques administratives.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-recteur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le doyen,

Gaston LeBlanc, D.Se.G.

GL/jg

18, avenue Antonine-Maillet  
Pavillon Jean-Cadieux  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : (506) 863-2082  
Télécopieur : (506) 858-4093

gaston.leblanc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/administration





UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS D'EDMUNDSTON

Edmundston, le 26 novembre 2015

Monsieur André Samson, président  
Comité des programmes  
Université de Moncton  
Moncton, N.-B.  
E1A 3E9



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

01 DEC. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

**Objet : Offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston**

Monsieur,

Dans le but de mieux répondre aux besoins de formation dans la région du Nord-Ouest, le Campus d'Edmundston souhaite placer dans sa programmation actuelle le programme de Diplôme en administration des affaires.

À cet effet, et comme suite à la recommandation du Secteur administration et sciences humaines, les membres de l'Assemblée des chefs de secteur ont donc adopté à l'unanimité la résolution suivante, lors de leur réunion du 2 octobre 2013:

*« Que l'Assemblée des chefs de secteur recommande au Sénat académique d'autoriser le Campus d'Edmundston à donner le Diplôme en administration des affaires. »*

La présente démarche s'inscrit dans une volonté du Campus d'Edmundston d'offrir une gamme de programmes adaptée à la demande de formation de la clientèle étudiante régionale. En effet, bon an, mal an, quelques étudiantes et étudiants souhaitent pouvoir compléter dans la région une formation courte conduisant à un diplôme dans le domaine des affaires, ce qui les oblige actuellement à se tourner vers le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

L'introduction du Diplôme en administration des affaires dans la programmation du Campus d'Edmundston pourrait ainsi mieux outiller celui-ci dans ses efforts de répondre aux besoins de la clientèle étudiante régionale, et lui permettre de proposer une alternative solide face à la programmation collégiale dans le domaine des affaires. Le Diplôme en administration des affaires, un programme court d'une durée de deux ans, débouchant d'un diplôme universitaire tout en permettant la poursuite du B.A.A. au Campus de Moncton, répond aux besoins identifiés par le Campus d'Edmundston, et voilà donc pourquoi celui-ci sollicite de la part du Sénat académique l'autorisation de l'ajouter à sa carte de programme. Par ailleurs, au cours des deux dernières années, quelques étudiantes et étudiants internationaux à leur arrivée à l'UMCE ont manifesté leur désir d'être admis dans ce programme qui leur permettait une double option, soit l'obtention d'un diplôme de 2 ans ou encore la poursuite du programme pour l'obtention d'un baccalauréat.

Permettez-moi dès maintenant de vous exposer le point de vue du Campus d'Edmundston quant à des préoccupations qui pourront être soulevées à l'égard de la présente demande. Premièrement, même si le Diplôme en administration des affaires est actuellement l'apanage du Campus de

Shippagan, il n'est pas un programme exclusif, contrairement aux programmes d'études de premier cycle en gestion des zones côtières et de la gestion de l'information. Par contre, les cours *ADCO2003 Logiciels comptables* et le stage *ADMN2224 Simulation et stage* sont présentement réservés au Campus de Shippagan. Si le Sénat académique autorise le Campus d'Edmundston à offrir ce programme, il faudra que la mention réservée au campus de Shippagan, soit modifiée pour permettre l'offre de ceux-ci à Edmundston.

Deuxièmement, les membres de l'Assemblée des chefs de secteur ainsi que la soussignée sont d'avis qu'advenant une réponse positive du Sénat académique, l'offre du DAA au Campus d'Edmundston n'aura pas d'incidence négative sur les inscriptions au Campus de Shippagan. En effet, le programme offert à Shippagan n'a pas recruté d'étudiantes ou d'étudiants de la région du Nord-Ouest au cours des dernières années. Son potentiel attractif est notamment dirigé vers les personnes souhaitant effectuer un retour aux études et ne pouvant pas se déplacer à l'extérieur de leur région pour faire des études universitaires. La demande du Campus d'Edmundston est donc à placer sous le sceau de l'accessibilité aux études universitaires.

Finalement, l'offre du Diplôme en administration des affaires n'entraînera pas de coûts supplémentaires au Campus d'Edmundston, les cours le composant étant ceux des deux premières années du Baccalauréat en administration des affaires ou de d'autres programmes d'études déjà donnés à l'UMCE, sauf pour les cours *ADCO2003 Logiciels comptables* et le stage *ADMN2224 Simulation et stage* qui sont présentement réservés au Campus de Shippagan. Pour augmenter l'efficacité dans la livraison du diplôme et éviter l'augmentation des coûts, le Campus d'Edmundston offre sa collaboration au Campus de Shippagan pour partager l'offre des cours, notamment par le biais de la vidéo-conférence et d'Internet.

Compte tenu du fait que seul le Campus de Shippagan est actuellement autorisé à donner le Diplôme en administration des affaires, et reconnaissant le leadership de la Faculté d'administration en matière de programmation dans le domaine de l'administration des affaires, j'ai sollicité l'appui de la doyenne par intérim des Études du Campus de Shippagan, madame Marthe Robichaud et celui du doyen de la Faculté d'administration, monsieur Gaston Leblanc. Vous recevrez donc sous peu de leur part un avis quant à la demande du Campus d'Edmundston pour offrir le Diplôme en administration des affaires.

Tout en vous remerciant à l'avance pour votre collaboration dans ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

La doyenne des études,



Pierrette Fortin, Ph.D.

c.c. Jacques Paul Couturier, vice-recteur, UMCE  
Marthe Robichaud, doyenne des études par intérim, UMCS  
Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur, UMCS  
Gaston LeBlanc, doyen, Faculté d'administration, UMCM



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE SHIPPAGAN

Edmundston  
Moncton  
Shippagan

Le 7 décembre 2015



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

11 DEC. 2015

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton  
Pavillon Léopold-Tailon  
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton, N.-B. E1A 3E9

**Objet : Demande d'appui au projet d'offre du Diplôme en administration des affaires au Campus d'Edmundston**

Monsieur,

En avril 2015, les membres du secteur Administration, Arts et Sciences humaines se sont prononcés sur le projet d'offrir le Diplôme en administration des affaires au campus d'Edmundston. Sur motion dûment proposée et appuyée à l'unanimité, à la réunion du 16 avril 2015, il a été résolu :

«Que le secteur demande que l'exclusivité de la livraison du Diplôme en administration des affaires au campus de Shippagan soit maintenue, compte tenu de l'historique de ce diplôme, des principes de collégialité et de non compétitivité entre les campus et de l'impact négatif sur le recrutement au campus de Shippagan qu'aurait une livraison éventuelle du DAA au campus d'Edmundston».

À sa réunion du 4 décembre 2015, les membres de l'Assemblée intersectorielle ont adopté à l'unanimité la résolution suivante dûment proposée et appuyée :

« Que le campus de Shippagan de l'Université de Moncton (UMCS) ne donne pas son appui au projet du campus d'Edmundston d'offrir le Diplôme en administration des affaires et qu'il fasse valoir son opposition aux différentes instances concernées compte tenu de l'impact négatif qu'aurait une livraison éventuelle du DAA au campus d'Edmundston sur le recrutement au campus de Shippagan. »

.../2

218, boulevard J.-D.-Gauthier  
Shippagan (Nouveau-Brunswick)  
E8S 1P6  
CANADA

Téléphone : 508 336-3400  
Télécopieur : 508 336-3434

courriel : info@umcs.ca  
www.umcs.umoncton.ca

Monsieur André Samson

-2-

Le 7 décembre 2015

L'offre du Diplôme en administration des affaires au campus d'Edmundston nuirait considérablement au recrutement d'étudiantes et d'étudiants provenant de l'international au campus de Shippagan. Nous sommes cependant prêts à collaborer dans d'autres projets qui seraient profitables à l'un comme à l'autre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération.

La doyenne des études par intérim,



Marthe Robichaud

c.c. Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur, UMCS  
Jacques-Paul Couturier, vice-recteur, UMCE  
Pierrette Fortin, doyenne des études, UMCS

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Université de Moncton, campus de Shippagan

Département : Secteur Administration des affaires

Nom du programme : Diplôme en administration des affaires

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel		Proposition de modification			
<b>Responsable</b>	Campus de Shippagan	<b>Responsable</b>	Campus de Shippagan		
<b>Diplôme</b>	D.A.A.	<b>Diplôme</b>	D.A.A.		
<b>Durée</b>	2 ans à temps complet ou 5 ans à temps partiel	<b>Durée</b>	2 ans à temps complet ou 5 ans à temps partiel		
<b>Lieu</b>	Shippagan	<b>Lieu</b>	Shippagan <b>Edmundston</b>		
<b>OBJECTIFS</b>		<b>OBJECTIFS</b>			
Ce programme vise à donner une connaissance générale du monde des affaires (marketing, management, comptabilité, finance, systèmes d'information organisationnels et gestion des opérations). Les étudiantes et les étudiants développeront les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail ou poursuivre une formation à un baccalauréat en administration des affaires ou un baccalauréat en commerce.		Ce programme vise à donner une connaissance générale du monde des affaires (marketing, management, comptabilité, finance, systèmes d'information organisationnels et gestion des opérations). Les étudiantes et les étudiants développeront les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail ou poursuivre une formation à un baccalauréat en administration des affaires ou un <b>baccalauréat en administration des affaires multidisciplinaire</b> .			
<b>STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE</b>		<b>STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE</b>			
Les méthodes d'apprentissage s'appuient, d'une part, sur des stratégies pédagogiques génériques : cours magistraux, travaux individuels et de groupe, présentation orale et, d'autre part, sur des stratégies spécifiques : interventions de personnes ressources du milieu des affaires, études de cas, visites d'entreprises, simulation et stage pratique.		Les méthodes d'apprentissage s'appuient, d'une part, sur des stratégies pédagogiques génériques : cours magistraux, travaux individuels et de groupe, présentation orale et, d'autre part, sur des stratégies spécifiques : interventions de personnes ressources du milieu des affaires, études de cas, visites d'entreprises, simulation et stage pratique.			
<b>CONDITION D'ADMISSION</b>		<b>CONDITION D'ADMISSION</b>			
La condition « B » est exigée.		La condition « B » est exigée.			
<i>FORMATION FONDAMENTALE</i>	48 CR.	<i>FORMATION FONDAMENTALE</i>	48 CR.		
<i>COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE</i>	42 CR.	<i>COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE</i>	42 CR.		
<i>Obligatoires</i>	42 CR.	<i>Obligatoires</i>	42 CR.		
ADCO1010	Comptabilité financière I	3	ADCO1010	Comptabilité financière I	3
ADCO2001	Comptabilité financière II	3	ADCO2001	Comptabilité financière II	3
ADCO2003	Logiciels comptables	3	ADCO2003	Logiciels comptables	3
ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3	ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3
ADFI2510	Gestion financière	3	ADFI2510	Gestion financière	3
ADFS2901	Fiscalité I	3	ADFS2901	Fiscalité I	3
ADGO1431	Intro gestion des opérations	3	ADGO1431	Intro gestion des opérations	3
ADMK1310	Introduction au marketing	3	ADMK1310	Introduction au marketing	3
ADMN1220	Introduction au management	3	ADMN1220	Introduction au management	3
ADMN2220	Entrepreneuriat	3	ADMN2220	Entrepreneuriat	3
ADMN2224	Simulation et stage	3	ADMN2224	Simulation et stage	3
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3	ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3
ADSI1601	Intro systèmes d'information	3	ADSI1601	Intro systèmes d'information	3
ADSI2603	Logiciels de gestion	3	ADSI2603	Logiciels de gestion	3



**\*INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme      Diplôme en administration des affaires  
1.2 Unité responsable      Campus de Shippagan  
1.3 Diplôme accordé      D.A.A.  
1.4 Durée du programme    2 ans à temps complet ou 5 ans à temps partiel.  
1.5 Lieux où est offert le programme      Shippagan et Edmundston  
1.6 Date d'entrée en vigueur      Septembre 2016  
1.7 Contingentement au campus d'Edmundston      8 en 1<sup>er</sup> année ; 8 en 2<sup>e</sup> année

### 2. Description du programme

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme vise à donner une connaissance générale du monde des affaires (marketing, management, comptabilité, finance, systèmes d'information organisationnels et gestion des opérations). Les étudiantes et les étudiants développeront les compétences nécessaires pour intégrer le marché du travail ou poursuivre une formation à un baccalauréat en administration des affaires ou un baccalauréat en commerce.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les méthodes d'apprentissage s'appuient, d'une part, sur des stratégies pédagogiques génériques : cours magistraux, travaux individuels et de groupe, présentation orale et, d'autre part, sur des stratégies spécifiques : interventions de personnes ressources du milieu des affaires, études de cas, visites d'entreprises, simulation et stage pratique.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu) \_\_

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

<i>FORMATION FONDAMENTALE</i>		48 CR.
<i>COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE</i>		42 CR.
<i>Obligatoires</i>		42 CR.
ADCO1010	Comptabilité financière I	3
ADCO2001	Comptabilité financière II	3
ADCO2003	Logiciels comptables	3
ADCO2310	Comptabilité de gestion I	3
ADFI2510	Gestion financière	3
ADFS2901	Fiscalité I	3
ADGO1431	Intro gestion des opérations	3
ADMK1310	Introduction au marketing	3
ADMN1220	Introduction au management	3
ADMN2220	Entrepreneuriat	3
ADMN2224	Simulation et stage	3
ADMN2250	Gérer aujourd'hui	3
ADSI1601	Intro systèmes d'information	3
ADSI2603	Logiciels de gestion	3
<i>COURS DES DISCIPLINES CONNEXES</i>		6 CR.
<i>Obligatoires</i>		6 CR.
ECON1030	Principes économiques (micro)	3
MATH1153	Intro math des affaires	3
<i>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</i>		12 CR.
<i>GLOBAL</i>		60 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

**Formation générale**

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : ADMN1000

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : L'étudiante ou l'étudiant qui poursuit au baccalauréat devra choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : L'étudiante ou l'étudiant qui poursuit au baccalauréat devra choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG3.

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : L'étudiante ou l'étudiant qui poursuit au baccalauréat devra choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG4.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : MATH1153

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : L'étudiante ou l'étudiant qui poursuit au baccalauréat devra choisir un cours de la banque de cours de

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.



formation générale sous la rubrique OFG6.

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : L'étudiante ou l'étudiant qui poursuit au baccalauréat devra choisir un cours de la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG7.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN 1500 et FRAN1600.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1022 (ou 3 crédits de cours au choix si ce niveau d'ANGL a été dépassé au test de classement).

### **3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

8. **MODIFICATIONS DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE, DIPLÔME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE ET CERTIFICAT 2° CYCLE EN GESTION PUBLIQUE**

**R : 18-CPR-160412**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux profils des programmes de Maîtrise en administration publique, de Maîtrise en administration publique – Juris Doctor, du Diplôme d'études supérieures en administration publique, du Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine, de la Maîtrise en gestion des services de santé, et du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux profils des programmes de Maîtrise en administration publique, de Maîtrise en administration publique – Juris Doctor, du Diplôme d'études supérieures en administration publique, du Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine, de la Maîtrise en gestion des services de santé, et du Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)



Le 29 mars 2016

Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Pavillon Léopold-Taillon



VI. DIRECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

24 MARS 2016

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Suivi des modifications des programmes de maîtrise, de diplôme d'études supérieures et de certificat de deuxième cycle au Département d'administration publique

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le suivi des modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique, Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine, Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé, Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé, Maîtrise en gestion des services de santé et Maîtrise en administration publique – *Juris Doctor* dans le respect des demandes du Comité des programmes au procès-verbal du 6 novembre 2015 (CPR-151106, p. 14).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche  
et doyenne,

Lise Dubois, Ph.D.

p.j.

cc : Lisa Roy, doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales  
Sylvain Vézina, directeur, Département d'administration publique

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4310  
Télécopieur : 506.858.4279

fesr@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/fesr



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

D385

10B/08-09

Vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR)

Le 6 août 2015



Monsieur André Samson  
Président  
Comité des programmes  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton



VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT  
ET À LA RECHERCHE  
21 AOUT 2015  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

Objet : Modification des programmes en administration publique

Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint un projet de modification des programmes en administration publique qui a été adopté par le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche à sa réunion du 12 mai dernier.

La résolution se lit comme suit :

**R-10-CFESR-150512**

Il est proposé par Lise Dubois et appuyé par Lise Savoie que le projet de modifications des programmes du Département d'administration publique soit adopté.

Adoptée

Les modifications proposées portent surtout sur le programme de Maîtrise en administration publique, entraînant ainsi des modifications dans les autres programmes offerts par le département. Les programmes touchés par ce projet de modification sont les suivants :

1. Maîtrise en administration publique
2. Maîtrise en administration publique – *Juris Doctor*
3. Diplôme d'études supérieures en administration publique
4. Certificat du deuxième cycle en gestion publique contemporaine
5. Maîtrise en gestion des services de santé
6. Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

Les principales modifications proposées par le Département d'administration publique découlent des recommandations du Sénat académique suite à l'évaluation externe. Parmi les plus importantes, figure la modification du nombre de crédits au programme, lesquels passent de 60 à 45 crédits. Cette réduction du nombre de crédits fera en sorte que ce

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4310  
Télécopieur : 506.858.4279

fesr@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/fesr

Monsieur André Samson  
Page 2  
Le 14 juillet 2015

programme sera mieux aligné sur les programmes semblables donnés au Canada. De plus, l'étudiante ou l'étudiant aura désormais l'option de faire un stage ou de faire un projet de recherche en fin de programme.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet de modification, la moyenne de maintien du programme passe de 2,7 à 3,0 et sera appliquée comme condition particulière du programme. Cette modification à la condition de maintien au programme se justifie en raison de la nature professionnelle du programme; en effet, il vise à former les futurs fonctionnaires et décideurs en matière de politique publique sur le plan provincial et fédéral. Elle a également l'avantage de permettre une meilleure gestion et sélection des dossiers à l'admission.

Je reste à votre entière disposition pour répondre aux questions des membres du Comité des programmes relativement à ce projet de modification des programmes de cycles supérieurs du Département d'administration publique et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-rectrice adjointe à la recherche  
et doyenne,



Lise Dubois, Ph. D.  
LD/ncl

- P.j. Proposition de modification, Maîtrise en administration publique
  - Proposition de modification, Maîtrise en administration publique – Juris Doctor
  - Proposition de modification, Diplôme d'études supérieures en administration publique
  - Proposition de modification, Certificat du deuxième cycle en gestion publique contemporaine
  - Proposition de modification, Maîtrise en gestion des services de santé
  - Proposition de modification, Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé
- c.c. Madame Lisa Roy, doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

FESR

08 JUIN 2010

Université de Moncton

Le 7 juin 2010

Madame Lise Dubois  
Doyenne  
Faculté des études supérieures et de la recherche  
Université de Moncton

**Objet : Révision des programmes d'administration publique**

Madame Dubois,

À sa réunion du 17 mai 2010, sur recommandation de l'assemblée départementale d'administration publique, le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales a adopté la proposition de modifications aux programmes de ce Département.

La révision de ces programmes découle des recommandations du Sénat académique et du Conseil des Gouverneurs suite au processus d'évaluation externe. La lettre jointe du directeur du Département, M. Sylvain Vézina résume l'ensemble de cette révision.

En espérant que vous pourrez, dans la mesure du possible, acquiescer à cette demande, soyez assurée, Madame Dubois, de l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lisa Roy  
Vice-doyenne  
Faculté des arts et des sciences sociales

- p.j. - Lettre adressée à Madame Odette Snow, doyenne, Faculté de droit  
- Lettre adressée à Madame Isabelle McKee-Allain, doyenne, FASS  
- Lettre du vice-doyen de la Faculté de droit, M. Robert L. LeBlanc  
- Formulaires CPR 2 (5)  
- Formulaires CPR 4 (3)  
- Formulaires CPR 5 (3)  
- Formulaires CPR 6 (5)  
- Formulaires CPR 9 (5)

c.c. M. Sylvain Vézina, directeur, Département d'administration publique

Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : (506) 858-4018 ou 4183  
Télécopieur : (506) 858-4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Faculté des arts et des sciences sociales

Le 30 mars 2011

FESR

30 MAR. 2011

Université de Moncton

Madame Lise Dubois  
Doyenne  
Faculté des études supérieures et de la recherche  
Université de Moncton

**Objet : Modification des programmes d'administration publique**

Madame Dubois,

Par la présente, la Faculté des arts et des sciences sociales donne suite au procès-verbal de la réunion du Comité des programmes de cycles supérieurs du 20 décembre 2010.

Tout d'abord, vous noterez que le Département d'administration publique s'est conformé en présentant le « Formulaire de proposition de modification de programme » pour ses 6 programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Vous trouverez ci-joint la totalité des documents pertinents pour la modification des programmes, ainsi qu'un document préparé par le directeur du département qui fournit les explications demandées. Vous pourrez constater que ces nouveaux documents comprennent des modifications aux exigences d'admission, de maintien et d'obtention du diplôme à la Maîtrise en gestion des services de santé. Vous aviez soulevé l'absence de cette modification à ce programme. En fait, il ne s'agissait que d'un oublié. Le département souhaite harmoniser les exigences de maintien de tous leurs programmes de maîtrise.

.../2

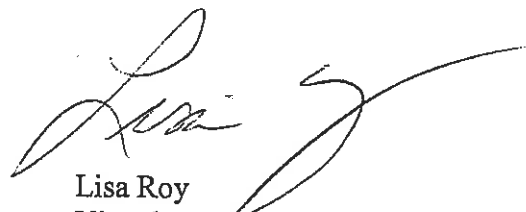
18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

Téléphone : 506.858.4018 ou 4183  
Télécopieur : 506.858.4166 ou 4508

arts-scsoc@umoncton.ca  
www.umoncton.ca/umcm-fass/

Il importe de noter que les nouveaux changements ont été adoptés au Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales du 16 mars dernier.

Je soumetts ces propositions pour étude en souhaitant recevoir un appui favorable et vous prie d'accepter, Madame la Doyenne, l'expression de mes salutations distinguées.



Lisa Roy  
Vice-doyenne  
Faculté des arts et des sciences sociales

- p.j. Note pour le comité de la FESR
- 6 formulaires de Proposition de modification de programmes
  - 6 formulaires CPR-2
  - 5 formulaires CPR-4
  - 2 formulaires CPR-5
  - 8 formulaires CPR-6
  - 6 formulaires CPR-9

c.c. : Monsieur Sylvain Vézina, directeur  
Département d'administration publique



**Présences**

Lise Dubois, présidente  
Gabriel LaPlante  
Lise Savoie  
François Vigneau, rapporteur

**Absences**

Marie-Andrée Pelland  
Pascal Robichaud, registraire  
Représentant étudiant (*vacant*)

**Invité**

Jean-François Richard, VRAE

La réunion a lieu à la salle MTA-331 et débute à 13 h 37.

**1. Ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté par consensus.

**2. Maîtrise ès arts (philosophie) (CPS-08/14-15)**

Les admissions au programme de Maîtrise ès arts (philosophie) sont suspendues depuis 1999. Le Département de philosophie souhaite maintenant investir ses efforts aux cycles supérieurs dans un programme de maîtrise multidisciplinaire actuellement en cours de développement à la Faculté des arts et des sciences sociales.

**R01-CPS-150420**

(Dubois/LaPlante)

*Que soient recommandées au Conseil de la FESR les propositions d'abolition du programme de Maîtrise ès arts (philosophie) et des cours qui y sont associés.*

**Adoptée**

**3. Maîtrise ès sciences (études familiales) (CPS-09/14-15)**

Les admissions au programme de Maîtrise ès sciences (études familiales) sont suspendues depuis 2002. Ce programme, d'une discipline actuellement en redéfinition, ne correspond plus à un besoin important, y compris au plan de la formation des maîtres.

**R02-CPS-150420**

(Dubois/Savoie)

*Que soient recommandées au Conseil de la FESR les propositions d'abolition du programme de Maîtrise ès sciences (études familiales) et des cours qui y sont associés.*

**Adoptée**

**4. Doctorat en sciences de la vie (CPS-07B/14-15)**

Dans le cadre d'une demande d'information de la part du Comité des programmes du Sénat académique, une proposition de modification du programme de Doctorat en sciences de la vie est examinée. On convient de faire la vérification qui s'impose relative à la demande du Comité des programmes ; cette vérification s'accompagnera d'une autre, auprès de la Faculté des sciences,

relative à l'alinéa 2.3 qui propose de limiter le Doctorat en sciences de la vie aux thèmes « Écologie, évolution et environnement » et « Biologie moléculaire, cellulaire et physiologie ». Une simplification de la demande pourra par ailleurs être obtenue en retirant les éléments qui correspondent à des règlements généraux.

#### 5. Modification des programmes du Département d'administration publique (CPS-07B/14-15)

Une nouvelle version des propositions de modification des programmes de deuxième cycle du Département d'administration publique a été préparée à la suite des réactions du CPS à une première version (cf. CPS-140529). Ces nouvelles versions (CPS-07B/14-15), dont les aspects techniques ont été contrôlés par le Registrariat, ont été reçues à la FESR le 26 mars 2015.

Après un échange de remarques générales sur la formulation et le rôle des objectifs dans les propositions de programmes, on soulève diverses questions relatives au cours ADPU6930 – Stage : le formulaire CPR-4 indique bien qu'il s'agit d'un stage coopératif, mais le nombre de crédits (trois) ne correspond pas à cette formule ; en outre, la durée indiquée (420 heures) est bien supérieure à ce qui correspond à trois crédits selon le règlement 20.17 (135 heures). Le cas échéant, les possibilités de rémunération du stage devraient être évoquées dans la demande de modification, en montrant comment cet élément s'agence avec l'attribution de crédits.

On soulève également la question de la condition de maintien au programme, que les propositions de modification font passer de 2,7 à 3,0. Il y a lieu d'examiner l'intérêt d'apporter une telle modification aux règlements généraux (règlement 26.18) plutôt que d'en faire un règlement particulier d'un nombre réduit de programmes.

Enfin, on signale quelques coquilles ainsi que la nécessité de développer la raison évoquée pour abolir certains cours (« Comme nous devons réduire le nombre de crédits de 60 à 48 crédits, nous avons convenu de ne pas maintenir ce cours » : pourquoi avoir choisi de ne pas maintenir ce cours particulier ?).

#### R03-CPS-150420

(Dubois/Savoie)

*Que soit recommandée au Conseil de la FESR la proposition de modification du programme de Maîtrise en administration publique.*

**Adoptée**

#### R04-CPS-150420

(Dubois/LaPlante)

*Que soit recommandée au Conseil de la FESR la proposition de modification du programme de Maîtrise en administration publique – Juris Doctor.*

**Adoptée**

#### R05-CPS-150420

(Dubois/Savoie)

*Que soit recommandée au Conseil de la FESR la proposition de modification du programme de Diplôme d'études supérieures en administration publique.*

**Adoptée**

#### R06-CPS-150420

(Dubois/LaPlante)

*Que soit recommandée au Conseil de la FESR la proposition de modification du programme de Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine.*

**Adoptée**

**R07-CPS-150420**

(Dubois/Savoie)

*Que soit recommandée au Conseil de la FESR la proposition de modification du programme de Maîtrise en gestion des services de santé.*

**Adoptée**

**R08-CPS-150420**

(Dubois/LaPlante)

*Que soit recommandée au Conseil de la FESR la proposition de modification du programme de Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.*

**Adoptée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 35.

*FV -- 20 avril 2015*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

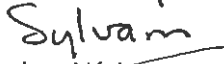
**FESR**

**04 SEP. 2015**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

Le 3 septembre 2015

Monsieur Sylvain Vézina, directeur  
Département d'administration publique  
Édifice Taillon  
Université de Moncton

  
Monsieur Vézina,

Le département d'économie consent à ce que le cours ECON6231 « Économie de gestion » soit ajouté à la liste des cours optionnels du Diplôme d'études supérieures en administration publique. D'ailleurs, ce cours est déjà au programme de la maîtrise en administration publique.

Veillez agréer, monsieur Vézina, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

  
Pierre-Marcel Desjardins, directeur

Département d'économie

cc Madame Lise Dubois, doyenne, Faculté des études supérieures et de la recherche ✓  
Monsieur Jean-François Thibault, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences sociales

18, avenue Antonine-Maillet  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1A 3E9 CANADA

**Rapport final de l'évaluatrice externe**  
suite à sa visite du campus effectuée les 29 et 30 mars 2007

préparé par :  
Lucie Rouillard, Ph. D.  
Professeure titulaire  
École nationale d'administration publique (ENAP)  
Université du Québec

Québec, le 5 septembre 2007

### ***Commentaire général sur le rapport d'autoévaluation***

Le rapport présenté aux fins de la présente évaluation est très satisfaisant. Il est compréhensible et permet de saisir aisément la structure, les objectifs et les caractéristiques du programme. De plus, il est accompagné d'un certain nombre de renseignements supplémentaires (annexes) qui sont utiles à la compréhension de l'environnement du programme. Le rapport présente cependant une faiblesse sur le plan des informations touchant les clientèles du programme. Il aurait été utile, notamment, de mieux connaître le cheminement professionnel des diplômés suite à l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'une maîtrise en administration publique. De plus, on note des écarts importants dans le nombre d'inscriptions aux différents programmes. Bien que ces écarts soient exacerbés par le petit nombre d'étudiants inscrits au programme à chaque année, il serait intéressant de les expliquer dans le rapport d'autoévaluation, compte tenu qu'ils frappent l'œil à la lecture du document. Il serait également très utile de regrouper des données sur les abandons (et leurs raisons), qui constituent des sources d'information précieuses pour l'ajustement des programmes.

### ***Jugement d'ensemble sur les programmes***

Suite à l'examen qui a été effectué, je reconnais la qualité des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en administration publique de même que leur pertinence. En effet, les étudiants rencontrés de même que les gradués sont généralement très satisfaits des programmes. La satisfaction est également perceptible auprès d'autres intervenants, comme le responsable du programme conjoint MAP-LLB et les gestionnaires académiques. Aucune personne rencontrée n'a pu évoquer des cas de plaintes reliées à la qualité de l'enseignement ou à la pertinence des programmes. En outre, la dynamique du programme de maîtrise, fondée sur un encadrement personnalisé et une grande convivialité entre étudiants réguliers et professeurs, est un facteur appréciable de sa qualité. À ceci, il convient d'ajouter la qualité des supports matériels (locaux dédiés, support informatique, support de recherche documentaire), financiers (programme de

## 2. La structure du programme de maîtrise

Présentement, 60 crédits sont attribués au programme. Le programme s'étend sur une période de deux ans avec un stage offert à l'été de la première année. Le programme comporte donc un nombre de crédits plus grand que ses principaux concurrents, notamment le MBA de l'Université et les MAP offertes dans d'autres universités, qui comportent 45 crédits. Certains arguments en faveur du maintien d'un programme à 60 crédits ont pu être invoqués. Parmi ceux-ci, notons le souci des professeurs d'assurer la qualité de ce programme multidisciplinaire qui accueille de jeunes étudiants provenant de secteurs souvent étrangers à l'administration publique. Notons aussi les difficultés administratives qui pourraient être engendrées par la diminution de la durée normale du programme de cinq à quatre trimestre d'études (incluant le trimestre d'été). Par opposition, plusieurs inconvénients à la structure de crédits actuelle méritent aussi d'être soulignés. Selon certains répondants, les étudiants inscrits à temps complet qui prennent des cours à option au MBA constatent que leurs trimestres d'étude sont beaucoup plus chargés que ceux de leurs confrères. Les étudiants à temps partiel sont, pour leur part, confrontés à une durée de programme qui peut s'étendre sur plusieurs années et sont tentés de faire le saut dans un programme concurrent, plus court. Selon des personnes rencontrées, le phénomène a été observé à plusieurs reprises chez des clientèles à temps partiel de la MAP qui migrent vers le MBA.

Certaines avenues pourraient être explorées dans le cadre de cette réflexion. Parmi celles-ci notons la possibilité de réduire la durée du programme de 5 à 4 trimestres en plaçant le stage à la toute fin du programme et en laissant le trimestre d'été libre.

L'option pourrait se représenter de la façon suivante :

d'un trimestre d'été pourrait ouvrir la porte à des activités d'assistance de recherche pour certains étudiants qui pourraient être séduits par un parcours de recherche. Dans cette perspective, il pourrait même apparaître intéressant de considérer l'idée d'offrir l'option d'un mémoire en plus de celle du stage (à débiter au cours du trimestre d'été).

En ce qui concerne les étudiants à temps partiel, provenant principalement de la fonction publique ou d'un réseau public, ceux-ci ne rencontrent pas exactement les mêmes besoins qu'une clientèle à temps complet, composée de jeunes étudiants sans expérience. Dans cette perspective, il pourrait être intéressant pour le département de réfléchir à la possibilité d'ajuster les exigences du programme en conséquence, notamment, en remplaçant le stage par une activité d'intégration plus appropriée à leur situation.

### 3. L'offre et la qualité des cours

Le nombre de cours offerts dans le cadre des programmes apparaît élevé, bien que ceux-ci soient répartis entre un petit nombre de professeurs réguliers. Un risque associé à une telle situation est un cursus incomplet parce que fondé sur les sujets d'intérêt des professeurs. J'invite donc les professeurs à poursuivre leurs réflexions visant à enrichir l'offre de cours dans des domaines de gestion financière, de gestion des ressources humaines, des suivis de gestion et de mesure de rendement des programmes. Cette réflexion pourrait se situer dans le cadre de la planification de la relève au cours des prochaines années. Il va de soi, en effet, que la qualité des cours offerts ne pourra être assurée que par un corps professoral complet et renouvelé.

Un autre risque associé au nombre restreint de professeurs est de créer de la redondance entre les cours qui sont sous la responsabilité d'un même professeur (certains étudiants peuvent voir le même professeur dans cinq cours différents). Dans les faits, cependant, les problèmes de redondance les plus souvent invoqués par les étudiants touchent les cours obligatoires du programme. Ces cours se révèlent souvent répétitifs par rapport aux cours suivis par les étudiants au niveau du 1<sup>er</sup> cycle d'étude (un étu-



coopératifs (BEC) et se trouvent parfois contraints à accepter des stages qui conviennent mal à leur formation et à leurs intérêts.

### 5. Le rayonnement et la promotion des programmes

La question du rayonnement des programmes, particulièrement celui de la maîtrise, suscite de l'insatisfaction chez les diplômés, lesquels souhaiteraient voir leur programme davantage reconnu dans la fonction publique. Ces derniers ressentent un manque d'engagement de la part de l'Université à cet égard. Ils relèvent l'absence d'un réseau regroupant les diplômés du programme, la méconnaissance des étudiants gradués, une sous-utilisation des diplômés pour le bénéfice du programme. La perception des gradués est à l'effet que la vocation de l'Université se termine au moment où les étudiants graduent. Il apparaît donc fortement souhaitable de créer un réseau d'appartenance et de fierté chez les diplômés et de profiter de ce réseau pour étendre la notoriété du programme.

Il m'est apparu également que la promotion des programmes laissait grandement à désirer. Il est vrai qu'avec un si petit groupe de professeurs, il serait inapproprié de leur demander de consacrer beaucoup de temps à cet exercice, surtout lorsqu'on ignore si le nombre de ressources en place sera adéquat pour faire face à une augmentation de la clientèle sans sacrifier sur la qualité du programme. Cependant, il m'est apparu, durant cet examen, que la taille des groupes d'étudiants à la maîtrise était, certaines années, insuffisante pour créer une dynamique d'échange idéale entre les étudiants.

Dans ce contexte, il me semble que la clientèle inscrite à temps partiel représente un grand intérêt pour répondre à cet enjeu qui touche particulièrement le programme de maîtrise (bien que je n'aie pas eu l'opportunité de rencontrer cette clientèle dans le cadre de cette évaluation). Une telle option nécessiterait un effort de promotion du programme et le recours à de nouveaux modes de communication entre professeurs et étudiants. Sans en faire une panacée, il serait certes intéressant d'examiner les possibilités offertes à ce sujet par des technologies de communication à distance qui ont



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-recteur adjoint à l'enseignement

NOTE

DESTINATAIRE : Isabelle McKee-Allain, doyenne – Faculté des arts et des sciences sociales

AUTEUR : Jean-Guy Ouellette  
Vice-recteur adjoint à l'enseignement

OBJET : Recommandations suite à l'évaluation des programmes de deuxième cycle en administration publique

C.C. : Neil Boucher, VRER

DATE : Le 30 juin 2009

Vous trouverez ci-dessous les recommandations adoptées au Conseil des gouverneurs du 13 juin 2009 concernant les programmes de deuxième cycle en administration publique.

Je vous prierais de faire le nécessaire afin d'assurer un suivi à ces recommandations et d'informer le Bureau du VRER de l'état d'avancement de leur mise en œuvre au plus tard le 30 juin 2010 respectant en ceci la période de douze mois conformément à la recommandation du CCJ (R : 09-CCJ-040322).

Recommandation 1

Que le programme de Maîtrise en administration publique soit maintenu et révisé en tenant compte des recommandations qui suivent.

Recommandation 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales, le Département d'administration publique et la Faculté de droit étudient la pertinence de continuer à offrir le programme de M.A.P.-LL. B. et examinent également si ce programme répond encore à des besoins et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ce programme n'a plus sa raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.

Recommandation 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique étudient la pertinence de continuer à offrir les programmes de Diplôme d'études supérieures en administration publique et de Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine et examinent également si ces programmes répondent encore à des besoins

et que, suite à cette analyse, s'il est décidé que ces programmes n'ont plus leur raison d'être, qu'ils en proposent l'abolition aux instances appropriées de l'Université.

#### Recommandation 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique poursuivent leurs réflexions relativement aux objectifs du programme afin de mieux les actualiser en regard des orientations et des compétences recherchées chez les futurs analystes et gestionnaires publics, ainsi que le suggère l'évaluatrice externe.

#### Recommandation 5

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de réduire le nombre de crédits attribués à la maîtrise pour passer de 60 crédits à 48 crédits incluant le stage.

#### Recommandation 6

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à la révision du programme de Maîtrise en administration publique afin de :

- ▶ déplacer le stage à la session d'hiver de la dernière année du programme;
- ▶ offrir l'option d'un mémoire;
- ▶ remplacer le stage par des activités d'intégration appropriées à leur situation, dans le cas des personnes inscrites à temps partiel;
- ▶ procéder à l'élagage des cours ADPU non offerts depuis quatre ans;
- ▶ examiner la possibilité de créer et d'offrir des cours notamment dans des domaines tels que la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les suivis de gestion et la mesure de rendement des programmes;
- ▶ éliminer la redondance constatée dans les cours ADPU;
- ▶ présenter un rapport des conclusions relatives à cet exercice au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche au plus tard le 30 avril 2010.

#### Recommandation 7

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique s'assurent que les chargées et les chargés de cours embauchés pour dispenser des cours aux étudiantes et aux étudiants de programme aient les qualités pédagogiques adéquates.

#### Recommandation 8

Que le Département d'administration publique prenne les moyens nécessaires afin d'assurer des liens constants avec ses diplômées et ses diplômés ainsi qu'avec les dirigeantes et les dirigeants de la fonction publique qui reçoivent les stagiaires, les diplômées et les diplômés et pour ce faire, que le Département d'administration publique réactive de façon formelle le comité consultatif au programme de M.A.P. qui lui permettra de consulter les milieux de pratique et les partenaires sur une base permanente.

Recommandation 9

Que le Département d'administration publique, en collaboration avec l'Éducation permanente, examine les possibilités d'offrir le programme de M.A.P. à distance aux clientèles dispersées sur le territoire, ainsi qu'il est suggéré par l'évaluatrice externe.

Recommandation 10

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et le Département d'administration publique procèdent à l'étude de la mise sur pied d'un programme de Maîtrise en administration publique qui aurait un profil sur mesure et un programme connexe de reconnaissance des acquis permettant de recruter les fonctionnaires généraux francophones. »

FIN DES RECOMMANDATIONS

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

## Proposition de modification

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet : Université de Moncton
- 1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 École : S/O
- 1.4 Département : Département d'administration publique
- 1.5 Nom et niveau du programme : Diplôme d'études supérieures en administration publique.  
Programme de 2<sup>e</sup> cycle.
- 1.6 Attestation(s) accordée(s) : Diplôme d'études supérieures en administration publique.
- 1.7 Date prévue de l'entrée en vigueur de la modification : Juillet 2016
- 1.8 Le code de programme de l'établissement, tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement d'enseignement postsecondaire et dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) (élément IP 2000) : ?

### 2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

- 2.1 Description du type de modification, par exemple modification de cours, ajout d'une exigence d'alternance travail-études, modification de l'enseignement à distance, etc. :

**Nous estimons que l'ensemble des modifications apportées correspond à 4%.**

#### Cours obligatoires :

- Deux cours obligatoires ADPU (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*) seront abolis pour n'en créer qu'un seul ADPU6080 *Env. et structure de l'AP*.
- Le cours ADPU6030 *Gestion ressources humaines* auparavant optionnel devient obligatoire.

#### Cours à option :

- Un nouveau cours ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines* est offert comme option
- Abolition du cours ADPU6500 *Séminaire de synthèse I*, du cours ADPU6210 *Économie du secteur public II* et du cours ADPU6120 *Administration régionale*.
- Le cours ADPU6550 *Interventions et recherche* devient préalable aux deux cours suivants : ADPU6930 *Stage* et ADPU6940 *Projet de recherche*

- 2.2 Description de l'objet de la modification, par exemple pour suivre les tendances, répondre à la clientèle, établir une meilleure concentration, résultant d'une évaluation externe (fournir des détails) :

**Les changements apportés au programme de maîtrise en administration publique se répercutent sur ce programme.**

- 2.3 Comparaison, entre les programmes actuel et modifié, des points suivants :

- 2.3.1 Objectifs du programme : **Aucune modification au niveau des objectifs du programme**
- 2.3.2 Structure générale du programme : **Aucune modification au niveau de la structure du programme.**
- 2.3.3 Résultats prévus pour les étudiantes, les étudiants, les diplômées et les diplômés, et leur Pertinence : **Accès à deux nouveaux cours**
- 2.3.4 Exigences, normes, etc., relatives à l'admission : **Aucune modification**
- 2.3.5 Cours exigés (nom et numéro du cours, cours actuel ou anticipé pour le programme modifié, statut du cours dans le programme (optionnel ou obligatoire); brève description du cours (p.ex. : description dans l'annuaire) si le cours est nouveau ou modifié. Toute modification à la durée du programme doit être précisée et justifiée.

**Deux nouveaux cours ont été créés :**

**ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines (cours optionnel)*** : Établissement d'un cadre de gestion, planification et horizontalité. Amélioration continue de la qualité. Rôle du gestionnaire.

**ADPU6080 *Env. et structure de l'AP***: L'administration publique et son milieu : influence et relations. Structures politico-administratives fédérale et provinciale. Décentralisation.

- 2.3.6 Autres exigences particulières, telles que thèse, travaux pratiques, stage, etc.

**S/O**

- 2.3.7 Méthode de prestation du programme (p. ex. : enseignement traditionnel en classe, enseignement à distance, formule d'alternance travail-études ou méthode combinée).  
*28 Annexe II : Lignes directrices pour l'élaboration d'un projet de modification de programme CESPМ Politique en matière d'assurance de la qualité — Évaluation des programmes*

**Aucun changement**

- 2.3.8 Dans le cas des programmes articulés, les changements apportés à l'entente entre les établissements doivent être précisés et justifiés.

**S/O**

- 2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus.

**Aucune répercussion**

- 2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région.

**Aucune répercussion**

- 2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés.

**Aucune**

2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.

**S/O**

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 3 mars 2016

Département : Administration publique

Nom du programme : Diplôme d'études supérieures en administration publique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>Responsable</b>	Faculté des arts et des sciences sociales	<b>Responsable</b>	Faculté des arts et des sciences sociales
<b>Diplôme</b>	Diplôme d'études supérieures en administration publique	<b>Diplôme</b>	Diplôme d'études supérieures en administration publique
<b>Lieu</b>	Moncton	<b>Lieu</b>	Moncton
<b>OBJECTIFS</b> Ce programme de 30 crédits offert à temps partiel a comme objectif principal de développer une compréhension plus poussée des structures, du fonctionnement, de la gestion et de l'environnement de l'administration publique chez les personnes qui y œuvrent. Il vise à accroître leur efficacité et à élargir leur possibilité de carrière en plus de leur offrir la possibilité d'accéder ultérieurement à la maîtrise en administration publique.		<b>OBJECTIFS</b> Ce programme de 30 crédits offert à temps partiel a comme objectif principal de développer une compréhension plus poussée des structures, du fonctionnement, de la gestion et de l'environnement de l'administration publique chez les personnes qui y œuvrent. Il vise à accroître leur efficacité et à élargir leur possibilité de carrière en plus de leur offrir la possibilité d'accéder ultérieurement à la maîtrise en administration publique.	
<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir au moins un baccalauréat d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- Deux ans d'expérience dans des postes de gestion dans l'administration publique et parapublique.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de superviseures ou de superviseurs si la candidate ou le candidat travaille dans le secteur public).</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.</li> <li>- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admis ou admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, ils ou elles possèdent cinq années d'expérience pertinente et occupent un poste de responsabilité.</li> <li>- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.</li> </ul>		<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir au moins un baccalauréat d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- Deux ans d'expérience dans des postes de gestion dans l'administration publique et parapublique.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de superviseures ou de superviseurs si la candidate ou le candidat travaille dans le secteur public).</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.</li> <li>- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admis ou admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, ils ou elles possèdent cinq années d'expérience pertinente, et occupent un poste de responsabilité et ont obtenu le certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine avec une moyenne de 3,0.</li> <li>- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.</li> </ul>	



Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

TABLEAU DES COURS OBLIGATOIRES		18 CR.	TABLEAU DES COURS OBLIGATOIRES		18 CR.
ADPU6000	Gestion publique	3	ADPU6000	Gestion publique	3
ADPU6100	Structure et rôle	3	<del>ADPU6100</del>	<del>Structure et rôle</del>	<del>3</del>
ADPU6200	Économie du secteur public I	3	<b>ADPU 6030</b>	<b>Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6300	Droit administratif	3	ADPU6200	Économie du secteur public I	3
ADPU6400	Formulation des politiques	3	ADPU6300	Droit administratif	3
ADPU6700	Environnement	3	ADPU6400	Formulation des politiques	3
			<del>ADPU6700</del>	<del>Environnement</del>	<del>3</del>
			<b>ADPU6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>
<i>OPTION</i>		<i>12CR.</i>	<i>OPTION</i>		<i>12 CR.</i>
Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :			Choisir 12 crédits parmi les cours suivants :		
ADMN6211	Management	3	ADMN6211	Management	3
ADPU6010	Gestionnaire de changement	3	ADPU6010	Gestionnaire de changement	3
ADPU6020	Budgétisation publique	3	ADPU6020	Budgétisation publique	3
ADPU6030	Gestion des ressources humaines	3	<del>ADPU6030</del>	<del>Gestion ressources humaines</del>	<del>3</del>
ADPU6031	Compétences interpersonnelles	3	ADPU6031	Compétences interpersonnelles	3
ADPU6050	Gestion stratégique	3	<b>ADPU6035</b>	<b>Sém. en ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6060	Pouvoir, conflits et adm. Pub.	3	ADPU6050	Gestion stratégique	3
ADPU6110	Administration municipale	3	<b>ADPU6055</b>	<b>Séminaire en gestion publique</b>	<b>3</b>
ADPU6120	Administration régionale	3	ADPU6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
ADPU6210	Économie du secteur public II	3	<b>ADPU6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU6410	Évaluation des programmes	3	ADPU6110	Administration municipale	3
ADPU6420	Gouvernance et minorités	3	<del>ADPU6120</del>	<del>Administration régionale</del>	<del>3</del>
ADPU6540	Éthique et organisations	3	<del>ADPU6210</del>	<del>Économie du secteur public II</del>	<del>3</del>
ADPU6550	Interventions et recherche	3	<b>ADPU6155</b>	<b>Sém. sur les adm. provinciales</b>	<b>3</b>
ADPU6560	Théories en org. publ.	3	ADPU6410	Évaluation des programmes	3
ADPU6710	Administration et société	3	ADPU6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU6720	Réformes et tendances nouvelles	3	<b>ADPU6455</b>	<b>Sém. en politiques publiques</b>	<b>3</b>
ADPU6730	Relations intergouvernemental.	3	ADPU6540	Éthique et organisations	3
ADPU6740	Nouveaux défis	3	ADPU6550	Interventions et recherche	3
ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3	ADPU6560	Théories en org. publ.	3
ADPU6800	Adm. publique comparée	3	ADPU6710	Administration et société	3
ADPU6810	Adm. publique internationale	3	ADPU6720	Réformes et tendances nouvelles	3
ADPU6920	Lectures dirigées	3	ADPU6730	<b>Rel. Intergouvernementales</b>	<b>3</b>
ADRH6222	Administration du personnel	3	ADPU6740	Nouveaux défis	3
ADRH6224	Leadership mobilisateur	3	ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3
ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3	ADPU6800	Adm. publique comparée	3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3	ADPU6810	Adm. publique internationale	3
			ADPU6920	Lectures dirigées	3
			ADRH6222	Administration du personnel	3
			ADRH6224	Leadership mobilisateur	3
			ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
			ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3
			<b>ECON6231</b>	<b>Économie de gestion</b>	<b>3</b>
En remplacement de deux cours de 3 crédits on peut choisir un séminaire parmi les suivants :			En remplacement de deux cours de 3 crédits on peut choisir un séminaire parmi les suivants :		
ADPU6035	Séminaire en ressources humaines	3	<del>ADPU6035</del>	<del>Séminaire en ressources humaines</del>	<del>3</del>
ADPU6055	Séminaire en gestion publique	3	<del>ADPU6055</del>	<del>Séminaire en gestion publique</del>	<del>3</del>
ADPU6155	Sém. sur les adm. provinciales	3	<del>ADPU6155</del>	<del>Sém. sur les adm. provinciales</del>	<del>3</del>
ADPU6455	Sém. en politiques publiques	3	<del>ADPU6455</del>	<del>Sém. en politiques publiques</del>	<del>3</del>
Concomitant avec :			Concomitant avec :		
ADPU6500	Séminaire de synthèse I	3	<del>ADPU6500</del>	<del>Séminaire de synthèse I</del>	<del>3</del>
<i>GLOBAL</i>		<i>30 CR.</i>	<i>GLOBAL</i>		<i>30 CR.</i>

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Diplôme d'études supérieures en administration publique
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Diplôme d'études supérieures en administration publique
- 1.4 Durée du programme  
Variable
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

### 2. Description du programme

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme de 30 crédits offert à temps partiel a comme objectif principal de développer une compréhension plus poussée des structures, du fonctionnement, de la gestion et de l'environnement de l'administration publique chez les personnes qui y œuvrent. Il vise à accroître leur efficacité et à élargir leurs possibilités de carrière en plus de leur offrir la possibilité d'accéder ultérieurement à la maîtrise en administration publique.

#### 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

- Détenir au moins un baccalauréat d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.
- Deux ans d'expérience dans des postes de gestion dans l'administration publique et parapublique.

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour le 408 à jour du Répertoire)**

- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de superviseures ou de superviseurs si la candidate ou le candidat travaille dans le secteur public).
- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.
- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admis ou admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, ils ou elles possèdent cinq années d'expérience pertinente, occupent un poste de responsabilité et **ont obtenu le certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine avec une moyenne de 3,0.**
- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.

**2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)**

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---

---

---

---

---

---

---

**2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)**

TABLEUR DES COURS		
<i>OBLIGATOIRES</i>		18 CR.
ADPU6000	Gestion publique	3
<b>ADPU6030</b>	<b>Gestion ressources humaines</b>	3
ADPU6200	Économie du secteur public 1	3
ADPU6300	Droit administratif	3
ADPU6400	Formulation des politiques	3
<b>ADPU6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP</b>	3
<i>OPTION</i>		12 CR.
Choisir 12 crédits parmi les cours suivants		
ADMN6211	Management	3
ADPU6010	Gestionnaire de changement	3
ADPU6020	Budgétisation publique	3
ADPU6031	Compétences interpersonnelles	3
<b>ADPU6035</b>	<b>Sém. en ressources humaines</b>	3
ADPU6050	Gestion stratégique	3
<b>ADPU6055</b>	<b>Séminaire en gestion publique</b>	3
ADPU6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
<b>ADPU6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines</b>	3
ADPU6110	Administration municipale	3
<b>ADPU6155</b>	<b>Sém. sur les adm. provinciales</b>	3
ADPU6410	Évaluation des programmes	3
ADPU6420	Gouvernance et minorités	3
<b>ADPU6455</b>	<b>Sém. en politiques publiques</b>	3
ADPU6540	Éthique et organisations	3
ADPU6550	Interventions et recherches	3
ADPU6560	Théories en org. publ.	3
ADPU6710	Administration et société	3
ADPU6720	Réformes et tendances nouvelles	3
ADPU6730	<b>Rel. Intergouvernementales</b>	3
ADPU6740	Nouveaux défis	3
ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3
ADPU6800	Adm. publique comparée	3
ADPU6810	Adm. publique internationale	3
ADPU6920	Lectures dirigées	3
ADRH6222	Administration du personnel	3
ADRH6224	Leadership mobilisateur	3
ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3
<b>ECON6231</b>	<b>Économie et gestion</b>	3
GLOBAL		----- 30 CR.

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)**

- CPR-1 Énoncé du programme
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

## Proposition de modification

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet : Université de Moncton
- 1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 École : S/O
- 1.4 Département : Département d'administration publique
- 1.5 Nom et niveau du programme : Certificat du deuxième cycle en gestion publique contemporaine. Programme de 2<sup>e</sup> cycle.
- 1.6 Attestation(s) accordée(s) : Certificat du deuxième cycle en gestion publique contemporaine
- 1.7 Date prévue de l'entrée en vigueur de la modification : Juillet 2016
- 1.8 Le code de programme de l'établissement, tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement d'enseignement postsecondaire et dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) (élément IP 2000)

### 2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

- 2.1 Description du type de modification, par exemple modification de cours, ajout d'une exigence d'alternance travail-études, modification de l'enseignement à distance, etc. :

**Nous estimons que l'ensemble des modifications apportées correspond à 2%.**

**Ajout d'un cours à option : ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines* est offert comme option.**

- 2.2 Description de l'objet de la modification, par exemple pour suivre les tendances, répondre à la clientèle, établir une meilleure concentration, résultant d'une évaluation externe (fournir des détails) :

**Les changements apportés au programme de Maîtrise en administration publique se répercutent sur ce programme.**

- 2.3 Comparaison, entre les programmes actuel et modifié, des points suivants :

- 2.3.1 Objectifs du programme : **Aucune modification au niveau des objectifs du programme**
- 2.3.2 Structure générale du programme : **Aucune modification au niveau de la structure du programme.**
- 2.3.3 Résultats prévus pour les étudiantes, les étudiants, les diplômées et les diplômés, et leur pertinence : **Accès à un nouveau cours**
- 2.3.4 Exigences, normes, etc., relatives à l'admission : **Aucune modification**
- 2.3.5 Cours exigés (nom et numéro du cours, cours actuel ou anticipé pour le programme modifié, statut du cours dans le programme (optionnel ou obligatoire); brève description du cours (p.ex. : description dans l'annuaire) si le cours est nouveau ou modifié. Toute modification à la durée du programme doit être précisée et justifiée.

**Un nouveau cours optionnel a été créé : ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines***

2.3.6 Autres exigences particulières, telles que thèse, travaux pratiques, stage, etc.

**S/O**

2.3.7 Méthode de prestation du programme (p. ex. : enseignement traditionnel en classe, enseignement à distance, formule d'alternance travail-études ou méthode combinée).

*28 Annexe II : Lignes directrices pour l'élaboration d'un projet de modification de programme CESPМ Politique en matière d'assurance de la qualité - Évaluation des programmes.*

**Aucun changement**

2.3.8 Dans le cas des programmes articulés, les changements apportés à l'entente entre les établissements doivent être précisés et justifiés.

**S/O**

2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus.

**Aucune répercussion**

2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région.

**Aucune répercussion**

2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés.

**Aucune**

2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.

**S/O**

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et des sciences sociales

Le 4 mars 2016

Département : Administration publique

Nom du programme : Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p> <p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p>Diplôme Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine</p> <p>Lieu Moncton</p> <p>OBJECTIF Ce programme de 15 crédits offert à temps partiel a comme objectif principal de développer les habiletés des fonctionnaires en emploi à faire face aux défis quotidiens qu'ils et elles rencontrent dans un contexte de remise en cause continuelle de leurs pratiques et des structures qui les régissent.</p> <p>CONDITIONS D'ADMISSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir au moins un baccalauréat d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- Deux ans d'expérience dans des postes de gestion dans l'administration publique et parapublique.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de superviseurs ou de superviseuses si la candidate ou le candidat travaille dans le secteur public).</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Le Comité des études supérieures peut exiger un examen de compétences langagières en français.</li> <li>- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admis ou admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, ils ou elles possèdent cinq années d'expérience pertinente et occupent un poste de responsabilité.</li> <li>- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.</li> </ul>	<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p> <p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p>Diplôme Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine</p> <p>Lieu Moncton</p> <p>OBJECTIF Ce programme de 15 crédits offert à temps partiel a comme objectif principal de développer les habiletés des fonctionnaires en emploi à faire face aux défis quotidiens qu'ils et elles rencontrent dans un contexte de remise en cause continuelle de leurs pratiques et des structures qui les régissent.</p> <p>CONDITIONS D'ADMISSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir au moins un baccalauréat d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- Deux ans d'expérience dans des postes de gestion dans l'administration publique et parapublique.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de superviseurs ou de superviseuses si la candidate ou le candidat travaille dans le secteur public).</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Le Comité des études supérieures peut exiger un examen de compétences langagières en français.</li> <li>- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admis ou admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, ils ou elles possèdent cinq années d'expérience pertinente et occupent un poste de responsabilité.</li> <li>- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.</li> </ul>





## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine
- 1.4 Durée du programme  
Variable
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

### 2. Description du programme

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Ce programme de 15 crédits offert à temps partiel a comme objectif principal de développer les habiletés des fonctionnaires en emploi à faire face aux défis quotidiens qu'ils et elles rencontrent dans un contexte de remise en cause continue de leurs pratiques et des structures qui les régissent.

#### 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

- Détenir au moins un baccalauréat d'une université reconnue et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.
- Deux ans d'expérience dans des postes de gestion dans l'administration publique et parapublique.

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour l'inscription à jour du Répertoire)**

- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de superviseures ou de superviseurs si la candidate ou le candidat travaille dans le secteur public).
- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Le Comité des études supérieures peut exiger un examen de compétences langagières en français.
- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admis ou admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, ils ou elles possèdent cinq années d'expérience pertinente et occupent un poste de responsabilité.
- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.

**2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)**

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---

---

---

---

---

---

---

**2.4 Profil du programme (Remplir le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)**

**TABLEAU DES COURS**

<i>OPTION</i>		15 CR.
Choisir 15 crédits parmi les cours suivants :		
ADPU6000	Gestion publique	3
ADPU6010	Gestionnaire de changement	3
ADPU6031	Compétences interpersonnelles	3
ADPU6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
<b>ADPU6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU6540	Éthique et organisations	3
ADPU6560	Théories en org. publ.	3
ADPU6710	Administration et société	3
ADPU6720	Réformes et tendances nouvelles	3
ADPU6740	Nouveaux défis	3
ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3
ADPU6800	Adm. publique comparée	3
ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
GLOBAL		15 CR.

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé du programme

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)

CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

## Proposition de modification

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet : Université de Moncton
- 1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 École : S/O
- 1.4 Département : Département d'administration publique
- 1.5 Nom et niveau du programme : Maîtrise en administration publique. Programme de 2<sup>e</sup> cycle.
- 1.6 Attestation(s) accordée(s) : Maîtrise en administration publique
- 1.7 Date prévue de l'entrée en vigueur de la modification : Juillet 2016
- 1.8 Le code de programme de l'établissement, tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement d'enseignement postsecondaire et dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) (élément IP 2000) :

### 2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

- 2.1 Description du type de modification, par exemple modification de cours, ajout d'une exigence d'alternance travail-études, modification de l'enseignement à distance, etc. :

Nous estimons que l'ensemble des modifications apportées correspond à 18%. Nous proposons :

- **Actualiser les objectifs du programme**
- **Réduire de 60 à 48 le nombre total de crédits exigés**
- **Créer un cours obligatoire ADPU6080 *Env. et structure de l'AP* suite à la fusion du contenu deux cours obligatoires du programme actuel : ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*.**
- **Modification du préalable pour les cours ADPU6155 *Sém. Sur les adm. Provinciales* et ADPU6730 *Rel. Intergouvernementales*. Ainsi le nouveau cours ADPU6080 devient préalable à ces deux cours.**
- **Rendre obligatoire les cours suivants : ADPU6030 *Gestion ressources humaines* et ADPU6550 *Interventions et recherche*.**
- **Abolir les cours obligatoires suivant : ADPU6100 *Structure et rôle*, ADPU6500 *Séminaire de synthèse I* et ADPU6700 *Environnement***
- **L'étudiante ou l'étudiant doit s'inscrire à l'une des deux options suivantes : *Stage* ou *Projet de recherche*. De plus, le nombre de crédits sera réduit de 6 à 3 dans les deux cours. Conséquemment, il faut abolir les cours ADPU6900 *Stage* (6 crédits) et ADPU6910 *Projet de recherche* (6 crédits) et créer les cours ADPU6930 *Stage* (3 crédits) et ADPU6940 *Projet de recherche* (3 crédits).**
- **Le cours ADPU6550 *Interventions et recherche* devient préalable aux cours ADPU6930 *Stage* et ADPU6940 *Projet de recherche***
- **Créer un nouveau cours optionnel : ADPU6070 *Prat. de gest. Contemporaines*.**
- **Abolir les cours optionnels suivants : ADPU6120 *Administration régionale*, ADPU6210 *Économie du secteur public II* et ADPU6510 *Séminaire de synthèse II***

2.2 Description de l'objet de la modification, par exemple pour suivre les tendances, répondre à la clientèle, établir une meilleure concentration, résultant d'une évaluation externe (fournir des détails) :

Suite au dépôt du rapport de l'évaluatrice externe et à l'adoption de recommandations par le Conseil des gouverneurs, les membres de l'Assemblée départementale d'administration publique ont procédé à la révision de leurs programmes d'études. Les modifications proposées visent à mieux répondre aux attentes et aux besoins de la clientèle et à offrir un programme d'une qualité renouvelée permettant de relever le défi de la compétition dans ce domaine de formation.

Au point de départ, Mme **Lucie Rouillard**, professeure titulaire à l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP), a été mandatée pour faire une évaluation des programmes d'études du département d'administration publique. Son rapport déposé à l'automne 2007 renfermait les principales recommandations suivantes : actualiser les objectifs du programme; réviser les exigences du programme de la maîtrise en administration publique en réduisant le nombre de crédits (60 à 45 crédits); envisager la possibilité d'offrir l'option d'un mémoire; enrichir l'offre de cours dans le domaine des ressources humaines et des suivis de gestion; réviser le contenu des cours obligatoires pour éliminer certaines répétitions.

En juin 2009, le **Conseil des gouverneurs** prend lui aussi position en adoptant les recommandations suivantes: poursuivre la réflexion relativement aux objectifs du programme de la maîtrise en administration publique afin de mieux les actualiser en regard des tendances et des compétences recherchées chez les futurs analystes et gestionnaires publics ; réduire le nombre de crédits attribués à la maîtrise (60 à 48 crédits, incluant le stage); offrir l'option d'un mémoire; procéder à l'élagage des cours ADPU non offerts depuis quatre ans; examiner la possibilité de créer et d'offrir des cours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les suivis de gestion et la mesure de rendement des programmes; éliminer les répétitions constatées dans le contenu de certains cours portant le sigle ADPU.

Comme les modifications proposées se rapportent d'abord été à la Maîtrise en administration publique; nous débiterons par le rationnel de ces modifications et indiquerons, par la suite, les changements encourus pour nos autres programmes : Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor*, Diplôme d'études supérieures en administration publique, Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine, Maîtrise en gestion des services de santé, Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé, Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.

### 2.2.1. Modifications des objectifs du programme :

Nous proposons de modifier certains objectifs afin de prendre en compte les tendances récentes en administration publique. Ainsi, il s'agit d'une part de mieux outiller les étudiantes et les étudiants en favorisant le développement de compétences pour rencontrer les nouveaux profils de compétences attendues chez les gestionnaires publics et d'autre part, d'engager une réflexion sur les politiques et les structures du secteur public et parapublic afin de contribuer à l'innovation et à l'adaptation au milieu.

### 2.2.2. Modifications de la structure du programme

- **Réduction du nombre de crédits du programme de maîtrise de 60 à 48 crédits (45 crédits +3 crédits pour le stage)**

Cette modification vise à répondre aux recommandations de l'évaluatrice externe et du Conseil des gouverneurs en réduisant le nombre de crédits du programme,

tout en respectant le règlement universitaire des deuxième et troisième cycles 21.5.3, lequel spécifie que le programme de maîtrise sans mémoire « doit comporter un minimum de quarante-cinq crédits de scolarité en plus du stage ». Les programmes concurrents, notamment le MBA, sont actuellement de 45 crédits, ce qui leur permet d'attirer des étudiantes et étudiants qui souhaitent compléter plus rapidement leur programme d'études. De même, le programme de maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP à Montréal et à Québec) est de 45 crédits.

Plus précisément, la structure du programme est modifiée de la façon suivante : on passe de « 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option » à « 24 crédits obligatoires et 24 crédits à options ». Le nombre total de crédits du programme actuel est donc réduit de 60 à 48 crédits.

➤ **Modifications relatives aux cours obligatoires :**

**Création d'un cours obligatoire ADPU6080 *Env. et structure de l'AP* suite à la fusion de deux cours obligatoires du programme actuel (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*).**

Cette modification fait suite à un commentaire des diplômés de nos programmes qui ont constaté des répétitions entre les thèmes abordés dans ces deux cours obligatoires du programme actuel. Il s'agit d'une modification conforme aux recommandations de l'évaluatrice externe et du Conseil des gouverneurs.

**Les cours ADPU6030 *Gestion ressources humaines* et ADPU6550 *Interventions et recherches* sont désormais obligatoires.**

Ces deux cours optionnels dans le programme sont obligatoires dans d'autres programmes concurrents en administration publique. En les rendant obligatoires, le département donne suite aux recommandations de l'évaluatrice externe et du Conseil des gouverneurs qui avaient recommandé de porter une attention particulière au domaine de la gestion des ressources humaines. En ce qui concerne le cours d'interventions et recherches, la dimension « intervention » permettra de mieux préparer les étudiantes et étudiants qui s'inscriront au stage (ADPU6930) et la dimension « recherche » pourra mieux les outiller pour effectuer un projet de recherche (ADPU6940). Ainsi le cours ADPU6550 *Interventions et recherches* devient préalable aux cours ADPU6930 *Stage* et ADPU6940 *Projet de recherche*.

**L'abolition des cours ADPU6500 *Séminaire de synthèse I* et ADPU6510 *Séminaire de synthèse II***

L'abolition du cours obligatoire *Séminaire de synthèse I* (ADPU 6500) devenait nécessaire pour pouvoir introduire de nouveaux cours obligatoires recommandés par l'évaluatrice externe et le Conseil des gouverneurs tout en atteignant notre objectif de réduction du nombre de crédits exigés pour le programme. Par ailleurs, l'abolition du cours optionnel *Séminaire de synthèse II* (ADPU6510) découle de l'abolition du premier et nous permet de maintenir un nombre satisfaisant de cours optionnels tout en rencontrant l'objectif d'une réduction des crédits requis pour le programme.

➤ **Modifications relatives aux cours à options**

**Le programme offre à l'étudiante ou l'étudiant deux possibilités (*stage* ADPU6930 ou *Projet de recherche* ADPU6940).**

Cette modification du programme permet de donner suite à la recommandation de l'évaluatrice externe en ajoutant l'option du mémoire qui est offerte sous forme de projet de recherche. De fait, l'introduction d'un mémoire n'est pas possible, car cela demanderait le maintien du programme à 60 crédits ou plus (réf. règlement 21.5.2 des deuxième et troisième cycles). L'ajout d'un cours « projet de recherche » peut s'avérer utile pour une étudiante ou un étudiant intéressé à poursuivre une carrière orientée vers la recherche ou encore qui souhaite poursuivre des études de troisième cycle. L'étudiante ou l'étudiant a l'obligation de faire l'une ou l'autre des deux options. Ce changement vise donc à mieux répondre aux besoins de ce type de clientèle. Quant à la clientèle à temps partiel qui a déjà acquis une expérience sur le marché du travail, elle sera invitée à s'inscrire au projet de recherche plutôt qu'à un stage. Il est entendu que l'étudiant doit s'inscrire à l'un ou l'autre et ne peut faire les deux.

**Une réduction du nombre de crédits pour le *Stage* et le *Projet de recherche*, ce qui se traduit par l'abolition du cours actuel ADPU6900 (6 crédits) qui est remplacé par le cours ADPU6930 *Stage* (3 crédits) ainsi que l'abolition du cours ADPU6910 (6 crédits) qui sera remplacé par le cours ADPU6940 *Projet de recherche* (3 crédits).**

Ce changement permet de réduire le nombre de crédits du programme tel que mentionné précédemment. Précisons que l'assemblée départementale juge nécessaire d'attribuer un minimum de trois crédits au stage pour en reconnaître l'importance dans la formation. Non seulement les étudiants y acquièrent-ils d'importants apprentissages, mais ils contribuent à établir la réputation de notre programme auprès des employeurs éventuels. Aussi, cela nous permet d'y jumeler l'option de s'inscrire au projet de recherche, également réduit à 3 crédits. En conséquence, il convient d'apporter des modifications aux exigences associées à ces deux cours (par exemple, en réduisant le nombre de pages du rapport de stage). Aussi, nous maintenons le nombre d'heures en stage exigé ce qui est favorablement comparable à d'autres programmes qui n'accordent aucun crédit pour un nombre d'heures équivalent. De plus, les stages sont généralement rémunérés et favorisent l'employabilité de nos futurs diplômés.

Vous observerez, à la lecture de notre programme de Maîtrise en gestion des services de santé (MGSS), que nous proposons la création d'un nouveau cours de ADSA6910 *Proj. de recherche en santé* qui nous permet de maintenir ici l'exigence de 6 crédits. Ce qui explique l'écart de crédits avec le cours ADPU6940 *Projet de recherche* de la MAP est l'existence, au programme de MGSS, du cours de 6 crédits ADSA6950 *Projet d'intégration*, lequel n'a pas d'équivalent à la MAP. Ici, l'assemblée départementale a choisi d'attendre quelques années d'expérimentation avant de l'introduire à la MAP. Ainsi, l'étudiant à la MGSS a l'option de s'inscrire au « *projet d'intégration* » ou au « *Proj. de recherche en santé* », les deux étant de 6 crédits. À la MAP l'étudiant a le choix de s'inscrire au « *Stage* » ou au « *Projet de recherche* », les deux étant de 3 crédits.

**La création d'un nouveau cours nommé « *Pratiques de gest. contemporaines* » (ADPU6070).**

Il est proposé que ce cours intitulé ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines* soit offert afin de permettre l'approfondissement de diverses tendances en administration publique comme recommandé par l'évaluatrice externe et le Conseil des gouverneurs.



### **L'élimination de certains cours à option**

La réduction du nombre de crédits du programme implique d'abolir certains cours. L'abolition du cours optionnel *Séminaire de synthèse II* (ADPU6510) découle de l'abolition du premier et nous permet de maintenir un nombre satisfaisant de cours optionnels tout en rencontrant l'objectif d'une réduction des crédits requis pour le programme. De plus, comme recommandé par le Conseil des gouverneurs, il y a lieu d'abolir certains cours qui n'ont pas été offerts depuis un certain temps soit les cours ADPU6210 *Économie du secteur public II* et ADPU6120 *Administration régionale*.

### **La modification du préalable pour deux cours**

La création d'un cours obligatoire ADPU6080 *Env. et structure de l'AP* en remplacement de deux cours obligatoires du programme actuel (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*) entraîne la modification du préalable pour les cours ADPU6155 *Sém. Sur les adm. Provinciales* et ADPU6730 *Rel. Intergouvernementales*. Ainsi c'est le cours ADPU6080 qui devient préalable à ces deux cours.

## 2.3 Comparaison, entre les programmes actuel et modifié, des points suivants :

### 2.3.1 Objectifs du programme :

#### **Actualisation des objectifs, pour correspondre à l'évolution de la discipline, en y ajoutant :**

*- Développer des compétences en matière de gestion, d'analyse et de communication orales et écrites.*

*- Réfléchir sur les politiques et les structures du secteur public et parapublic afin de contribuer à l'innovation et à l'adaptation au milieu.*

### 2.3.2 Structure générale du programme :

#### **Diminution du nombre de crédits de 60 à 48.**

Les étudiants ont l'obligation de choisir soit le projet de recherche (ADPU6940) ou le stage (ADPU6930). L'introduction de ce choix vise essentiellement à permettre aux quelques étudiants intéressés par la recherche de développer leurs compétences en la matière.

### 2.3.3 Résultats prévus pour les étudiantes, les étudiants, les diplômées et les diplômés, et leur pertinence :

La réduction du nombre de crédits aura pour effet de diminuer les coûts pour la clientèle étudiante. Elle favorisera la concentration des efforts sur un nombre réduit de cours et permettra à la clientèle à temps partiel d'obtenir la maîtrise dans un délai réduit. Cela devrait se traduire par une augmentation du nombre d'inscriptions au programme. Compte tenu de la nature des cours affectés par la réduction du nombre de crédits (réduction des crédits accordés pour le stage et le projet de recherche, élimination des séminaires de synthèse (I et II) fusion de deux cours obligatoires, déplacement de deux cours optionnels vers les cours obligatoires) sans affecter la qualité de la formation offerte.

### 2.3.4 Exigences, normes, etc., relatives à l'admission.

Il faut prévoir l'application de règlement universitaire 22.1

Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de 2e cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si le candidat ou la candidate ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de 1er cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures.

### 2.3.5 Cours exigés (nom et numéro du cours, cours actuel ou anticipé pour le programme modifié, statut du cours dans le programme (optionnel ou obligatoire); brève description du cours (p. ex. : description dans l'annuaire) si le cours est nouveau ou modifié. Toute modification à la durée du programme doit être précisée et justifiée.

**Deux nouveaux cours ont été créés :**

**ADPU6070 *Prat. de gest. Contemporaines*** : Établissement d'un cadre de gestion, planification et horizontalité. Amélioration continue de la qualité. Rôle du gestionnaire.

**ADPU6080 *Env. et structure de l'AP***: L'administration publique et son milieu : influence et relations. Structures politico-administratives fédérale et provinciale. Décentralisation.

**Deux cours ont été modifiés par une réduction des crédits accordés, passant de 6 à 3 :**

**ADPU6930 *Stage*** : Expérience pratique dans un organisme public ou parapublic. Le stage vise une meilleure compréhension du processus de prise de décisions et une sensibilisation à la complexité de la gestion dans le secteur public. Le stage doit être approuvé par le Comité des études supérieures.

**ADPU6940 *Projet de recherche*** : Sous la direction d'une professeure ou d'un professeur, l'étudiante ou l'étudiant réalise une recherche relative à l'administration publique ou aux politiques publiques et produit un rapport de recherche.

### 2.3.6 Autres exigences particulières, telles que thèse, travaux pratiques, stage, etc.

**L'étudiant devra choisir entre le *Stage* (ADPU6930) et le *Projet de recherche* (ADPU6940).** . Il est entendu que l'étudiant doit s'inscrire à l'un ou l'autre et ne peut faire les deux. Voir 2.3.2.

### 2.3.7 Méthode de prestation du programme (p. ex. : enseignement traditionnel en classe, enseignement à distance, formule d'alternance travail-études ou méthode combinée). *28 Annexe II : Lignes directrices pour l'élaboration d'un projet de modification de programme CESPM Politique en matière d'assurance de la qualité - Évaluation des programmes*

Aucun changement.

### 2.3.8 Dans le cas des programmes articulés, les changements apportés à l'entente entre les établissements doivent être précisés et justifiés.

S/O

### 2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus.

crédits dans la charge des professeurs. Bref, l'objectif ici est avant tout d'attirer un plus grand nombre d'étudiants pour accroître les revenus sans ajouter de ressources.

## 2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région.

Comme les programmes en administration publique et en gestion des services de santé sont reliés, les changements apportés à la maîtrise en administration publique (fusion de cours, abolition de cours optionnels, etc.) auront inévitablement des répercussions sur les autres programmes du département (réduction des crédits, cours abolis, nouveaux cours...). Les lignes qui suivent énumèrent la nature de ces changements:

### 2.5.1 Le programme combiné de Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor* passerait de 123 à 120 crédits (en passant de 18 crédits obligatoires à 15 crédits obligatoires).

Création d'un cours obligatoire ADPU6080 *Env. et structure de l'AP* suite à la fusion de deux cours obligatoires du programme actuel (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*).

L'abolition du cours obligatoire ADPU6500 *Séminaire de synthèse I*

Le cours ADPU6030 *Gestion ressources humaines* devient obligatoire.

La liste des options est modifiée en fonction des modifications à la MAP. De plus, il leur sera possible de s'inscrire au cours ADPU6930 *Stage* ou ADPU6940 *Projet de recherche* comme cours optionnel dans la mesure où ils auront suivi avec succès le cours préalable ADPU6550 *Interventions et recherche*.

La modification du préalable pour les cours ADPU6155 *Sém. Sur les adm. Provinciales* et ADPU6730 *Relations intergouvernementales*. Ainsi c'est le cours ADPU6080 qui devient préalable à ces deux cours.

### 2.5.2 Le Diplôme d'études supérieures en administration publique

Création d'un cours obligatoire ADPU6080 *Env. et structure de l'AP* suite à la fusion de deux cours obligatoires du programme actuel (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*).

Le cours ADPU6030 *Gestion ressources humaines* devient obligatoire.

La liste des options est modifiée en fonction des changements apportés aux options de la MAP.

### 2.5.3 Le Certificat de deuxième cycle en gestion publique contemporaine est modifié par l'ajout d'un cours optionnel :

ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines*

et la modification du préalable pour les cours ADPU6155 *Sém. Sur les adm. Provinciales* et ADPU6730 *Rel. Intergouvernementales*. Ainsi c'est le cours ADPU6080 qui devient préalable à ces deux cours.

### 2.5.4 La Maîtrise en gestion des services de santé

- Remplacement du cours ADPU6700 *Environnement* par le cours ADPU6080 *Env. et structure de l'AP*.

Création d'un nouveau cours optionnel : ADPU6070 *Pratiques de gest. contemporaines*

Rendre obligatoire le cours suivant : ADPU6550 *Interventions et recherches*.

Création d'un nouveau cours ADSA6910 *Proj. de recherche en santé* (6 crédits), lequel est rendu nécessaire en raison de l'abolition du cours ADPU6910 *Projet de recherche*.

Le cours ADPU6550 *Interventions et recherches* devient préalable aux cours ADSA6900 *Stage* et ADSA6910 *Proj. de recherche en santé*

**2.5.5 Le Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé est touché par :**

Création d'un cours obligatoire ADPU 6080 *Env. et structure de l'AP* suite à la fusion de deux cours obligatoires du programme actuel (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*).

Ajout d'un nouveau cours à option : ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines*

**2.5.6 Le Certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé n'est aucunement touché par les changements proposés.**

**2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés.**

La Faculté de droit, la Faculté d'administration et l'Éducation permanente ont été consultés. De plus, l'évaluatrice externe étant issue de l'ENAP, nous avons tenu compte de la structure des programmes qu'ils offrent.

**2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.**

Voir rapport d'évaluation externe des recommandations du Conseil des gouverneurs ci-joints.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 4 mars 2016

Département : Administration publique

Nom du programme : Maîtrise en administration publique

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p><b>Responsable</b> Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p><b>Diplôme</b> M.A.P.</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Lieu</b> Moncton</p>	<p><b>Responsable</b> Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p><b>Diplôme</b> M.A.P.</p> <p><b>Durée</b> 2 ans</p> <p><b>Lieu</b> Moncton</p>
<p><b>PRÉAMBULE</b></p> <p>Le programme pluridisciplinaire de maîtrise en administration publique comprend 60 crédits, répartis sur 4 sessions (dans le cas des étudiantes et des étudiants à temps complet). La liste des cours obligatoires et optionnels couvre les grands champs de l'administration publique (management, politique, politiques publiques). Ce programme s'adresse surtout aux personnes qui détiennent un baccalauréat en science politique, en économie, en administration ou d'autres sciences sociales. Cependant, les titulaires d'autres baccalauréats sont aussi admissibles, selon les critères établis par le Comité d'admission de la maîtrise en administration publique.</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>Le but est de former des personnes capables de s'intégrer dans des postes de responsabilités dans le secteur public. Quatre objectifs découlent de cette orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la compréhension des forces dans l'environnement politique, social, économique et culturel qui influencent l'évolution des affaires publiques;</li> <li>- connaître le processus de prise de décision dans le secteur public;</li> <li>- développer des habiletés nécessaires pour l'analyse de la décision;</li> <li>- prendre connaissance des politiques et des structures du secteur public et parapublic.</li> </ul>	<p><b>PRÉAMBULE</b></p> <p>Le programme pluridisciplinaire de maîtrise en administration publique comprend <del>60</del> <b>48 crédits</b>, répartis sur 4 sessions (dans le cas des étudiantes et des étudiants à temps complet). La liste des cours obligatoires et optionnels couvre les grands champs de l'administration publique (<del>management, gestion,</del> politique, politiques publiques). <del>Ce programme s'adresse surtout aux personnes qui détiennent un baccalauréat en science politique, en économie, en administration ou d'autres sciences sociales. Cependant, les titulaires d'autres baccalauréats sont aussi admissibles, selon les critères établis par le Comité d'admission de la maîtrise en administration publique.</del></p> <p><b>Ce programme s'adresse à toute personne détentrice d'un baccalauréat et désirant faire carrière dans les secteurs public, parapublic et associatif.</b></p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <p>Le but est de former des personnes capables de s'intégrer dans des postes de responsabilités dans le secteur public. Quatre objectifs découlent de cette orientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la compréhension des forces dans l'environnement politique, social, économique et culturel qui influencent l'évolution des affaires publiques;</li> <li>- connaître le processus de prise de décision dans le secteur public;</li> <li><del>- développer des habiletés nécessaires pour l'analyse de la décision;</del></li> <li><del>- prendre connaissance des politiques et des structures du secteur public et parapublic</del></li> <li>- développer des compétences en matière de gestion, d'analyse et de communication orale et écrite.</li> <li>- réfléchir sur les politiques et les structures du secteur public et parapublic afin de contribuer à l'innovation et l'adaptation au milieu.</li> </ul>

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION**

- Détenir au moins le baccalauréat d'une université reconnue.
- Avoir obtenu des résultats universitaires supérieurs à la moyenne.
- Satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission.
- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de supérieurs ou de supérieures si on détient un emploi dans le secteur public).
- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Le Comité des admissions peut exiger un examen de compétences langagières.
- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat peuvent être admis si, en plus des autres conditions, ils ou elles possèdent 5 années d'expérience pertinente, occupent un poste de responsabilité et détiennent au minimum un diplôme de 30 crédits en administration publique ou l'équivalent.
- Avoir réussi le cours STAT2653 ou l'équivalent
- Le Comité des admissions peut exiger une entrevue.

**CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION**

- Détenir au moins le baccalauréat d'une université reconnue.
- ~~- Avoir obtenu des résultats universitaires supérieurs à la moyenne.~~
- Satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission.
- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de supérieurs ou de supérieures si on détient un emploi dans le secteur public).
- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Le Comité des admissions peut exiger un examen de compétences langagières.
- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat peuvent être admis si, en plus des autres conditions, ils ou elles possèdent 5 années d'expérience pertinente, occupent un poste de responsabilité et ~~détiennent au minimum un diplôme de 30 crédits en administration publique ou l'équivalent.~~ **détiennent au minimum le Diplôme d'études supérieures en administration publique ou l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,0.**
- Avoir réussi le cours STAT2653 ou l'équivalent.
- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.

**TABLEAU DES COURS**

<b>Obligatoires</b>	<b>27 CR.</b>
ADPU6000 Gestion publique	3
ADPU6100 Structure et rôle	3
ADPU6200 Économie du secteur public I	3
ADPU6300 Droit administratif	3
ADPU6400 Formulation des politiques	3
ADPU6500 Séminaire de synthèse I	3
ADPU6700 Environnement	3
ADPU6900 Stage	6
<b>Option</b>	<b>33 CR.</b>
Choisir 33 crédits parmi les cours suivants :	
ADMN6211 Management	3
ADPU6010 Gestionnaire de changement	3
ADPU6020 Budgétisation publique	3
ADPU6030 Gestion ressources humaines	3
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
ADPU6035 Sém. en ressources humaines	3
ADPU6050 Gestion stratégique	3
ADPU6055 Séminaire en gestion publique	3
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
ADPU6110 Administration municipale	3
ADPU6120 Administration régionale	3

**TABLEAU DES COURS**

<b>Obligatoires</b>	<b>24 CR</b>
ADPU6000 Gestion publique	3
<b>ADPU6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
<b>ADPU6080 Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>
<del>ADPU6100 Structure et rôle</del>	<del>3</del>
ADPU6200 Économie du secteur public I	3
ADPU6300 Droit administratif	3
ADPU6400 Formulation des politiques	3
<del>ADPU6500 Séminaire de synthèse I</del>	<del>3</del>
<del>ADPU6700 Environnement</del>	<del>3</del>
<b>ADPU6550 Interventions et recherches</b>	<b>3</b>
<del>ADPU6900 Stage</del>	<del>6</del>
	<b>ET</b>
<b>ADPU6930 Stage</b>	<b>3</b>
	<b>ou</b>
<b>ADPU6940 Projet de recherche</b>	<b>3</b>
<b>Option</b>	<b>24 CR</b>
Choisir 24 crédits parmi les cours suivants :	
ADMN6211 Management	3
ADPU6010 Gestionnaire de changement	3
ADPU6020 Budgétisation publique	3
<del>ADPU6030 Gestion ressources humaines</del>	<del>3</del>
ADPU6031 Compétences interpersonnelles	3
ADPU6035 Sém. en ressources humaines	3
ADPU6050 Gestion stratégique	3
ADPU6055 Séminaire en gestion publique	3
ADPU6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
<b>ADPU6070 Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU6110 Administration municipale	3
<del>ADPU6120 Administration régionale</del>	<del>3</del>

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

ADPU6155	Sém. sur les adm. provinciales	3	ADPU6155	Sém. sur les adm. provinciales	3
ADPU6210	Économie du secteur public II	3	<del>ADPU6210</del>	<del>Économie du secteur public II</del>	<del>3</del>
ADPU6410	Évaluation des programmes	3	ADPU6410	Évaluation des programmes	3
ADPU6420	Gouvernance et minorités	3	ADPU6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU6455	Sém. en politiques publiques	3	ADPU6455	Sém. en politiques publiques	3
ADPU6510	Séminaire de synthèse II	3	<del>ADPU6510</del>	<del>Séminaire de synthèse II</del>	<del>3</del>
ADPU6540	Éthique et organisations	3	ADPU6540	Éthique et organisations	3
ADPU6550	Interventions et recherches	3	<del>ADPU6550</del>	<del>Interventions et recherches</del>	<del>3</del>
ADPU6560	Théories en org. publ.	3	ADPU6560	Théories en org. publ.	3
ADPU6710	Administration et société	3	ADPU6710	Administration et société	3
ADPU6720	Réforme et tendances nouvelles	3	ADPU6720	Réforme et tendances nouvelles	3
ADPU6730	Relations intergouvernemental	3	ADPU6730	<b>Rel. Intergouvernemental</b>	3
ADPU6740	Nouveaux défis	3	ADPU6740	Nouveaux défis	3
ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3	ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3
ADPU6800	Adm. publique comparée	3	ADPU6800	Adm. publique comparée	3
ADPU6810	Adm. publique internationale	3	ADPU6810	Adm. publique internationale	3
ADPU6910	Projet de recherche	6	<del>ADPU6910</del>	<del>Projet de recherche</del>	<del>6</del>
ADPU6920	Lectures dirigées	3	ADPU6920	Lectures dirigées	3
ADRH6222	Administration du personnel	3	ADRH6222	Administration du personnel	3
ADRH6224	Leadership individuel	3	ADRH6224	Leadership individuel	3
ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3	ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3	ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3
ECON6231	Économie de gestion	3	ECON6231	Économie de gestion	3
Global		60 CR.	Global		48 CR.

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Maitrise en administration publique

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
ADPU6000	3	ADPU6000	3	
ADPU6010	3	ADPU6010	3	
ADPU6020	3	ADPU6020	3	
ADPU6030	3	ADPU6030	3	
ADPU6031	3	ADPU6031	3	
ADPU6035	3	ADPU6035	3	
ADPU6050	3	ADPU6050	3	
ADPU6055	3	ADPU6055	3	
ADPU6060	3	ADPU6060	3	
		<b>ADPU6070</b>	<b>3</b>	
		<b>ADPU6080</b>	<b>3</b>	
ADPU6100	3	-	-	
ADPU6110	3	ADPU6110	3	
ADPU6120	3	-	-	
ADPU6155	3	ADPU6155	3	
ADPU6200	3	ADPU6200	3	
ADPU6210	3	-	-	
ADPU6300	3	ADPU6300	3	
ADPU6400	3	ADPU6400	3	
ADPU6410	3	ADPU6410	3	
ADPU6420	3	ADPU6420	3	
ADPU6455	3	ADPU6455	3	
ADPU6500	3	-	-	
ADPU6510	3	-	-	
ADPU6540	3	ADPU6540	3	
ADPU6550	3	ADPU6550	3	
ADPU6560	3	ADPU6560	3	
ADPU6700	3	-	-	
ADPU6710	3	ADPU6710	3	
ADPU6720	3	ADPU6720	3	
ADPU6730	3	ADPU6730	3	
ADPU6740	3	ADPU6740	3	
ADPU6750	3	ADPU6750	3	
ADPU6800	3	ADPU6800	3	
ADPU6810	3	ADPU6810	3	
ADPU6920	3	ADPU6920	3	
ADPU6900	6	<b>ADPU6930</b>	<b>3</b>	NON
ADPU6910	6	<b>ADPU6940</b>	<b>3</b>	NON

\*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.



## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maîtrise en administration publique
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
M.A.P
- 1.4 Durée du programme  
2 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

### 2. Description du programme

Le programme pluridisciplinaire de maîtrise en administration publique comprend **48 crédits**, répartis sur 4 sessions (dans le cas des étudiantes et des étudiants à temps complet). La liste des cours obligatoires et optionnels couvre les grands champs de l'administration publique (**gestion, politique, politiques publiques**).

**Ce programme s'adresse à toute personne détentrice d'un baccalauréat et désirant faire carrière dans les secteurs public, parapublic et associatif.**

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

Le but est de former des personnes capables de s'intégrer dans des postes de responsabilités dans le secteur public. Quatre objectifs découlent de cette orientation :

- favoriser la compréhension des forces dans l'environnement politique, social, économique et culturel qui influencent l'évolution des affaires publiques;
- connaître le processus de prise de décision dans le secteur public;
- **développer des compétences en matière de gestion, d'analyse et de communication tant orale qu'écrite.**
- **réfléchir sur les politiques et les structures du secteur public et parapublic afin de contribuer à l'innovation et à l'adaptation au milieu.**

#### 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "

- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

- Détenir au moins le baccalauréat d'une université reconnue.
- Satisfaire aux exigences de la condition générale d'admission, page 44.
- Fournir deux lettres de recommandation, normalement de professeurs ou de professeures (de supérieurs ou de supérieures si on détient un emploi dans le secteur public).
- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Le Comité des admissions peut exiger un examen de compétences langagières.
- Les fonctionnaires qui ne détiennent pas le baccalauréat peuvent être admis si, en plus des autres conditions, ils ou elles possèdent 5 années d'expérience pertinente, occupent un poste de responsabilité et **détiennent au minimum le diplôme d'études supérieures en administration publique ou l'équivalent avec une moyenne minimale de 3,0.**
- Avoir réussi le cours STAT2653 ou l'équivalent
- Le Comité des études supérieures peut exiger une entrevue.

### 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : X conditions de maintien; (exigences linguistiques; X critères de promotion; (autres)

### 2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

<b>TABLEAU DES COURS</b>		
<i>OBLIGATOIRES</i>		<b>24 CR</b>
ADPU6000	Gestion publique	3
ADPU6030	Gestion ressources humaines	3
ADPU6080	Env. et structures de l'AP	3
ADPU6200	Économie du secteur public 1	3
ADPU6300	Droit administratif	3
ADPU6400	Formulation des politiques	3
ADPU6550	Interventions et recherches	3
ET		
ADPU6930	Stage	3
ou		
ADPU6940	Projet de recherche	3
<i>OPTION</i>		<b>24 CR.</b>
Choisir 24 crédits parmi les cours suivants :		
ADMN6211	Management	3
ADPU6010	Gestionnaire et changement	3
ADPU6020	Budgétisation publique	3
ADPU6031	Compétences interpersonnelles	3
ADPU6035	Sém. en ressources humaines	3
ADPU6050	Gestion stratégique	3
ADPU6055	Séminaire en gestion publique	3
ADPU6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
ADPU6070	Prat. de gest. contemporaines	3
ADPU6110	Administration municipale	3
ADPU6155	Sém. sur les adm. provinciales	3
ADPU6410	Évaluation des programmes	3

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)**

ADPU6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU6455	Sém. en politiques publiques	3
ADPU6540	Éthique et organisations	3
ADPU6560	Théories en org. publ.	3
ADPU6710	Administration et société	3
ADPU6720	Réforme et tendances nouvelles	3
ADPU6730	<b>Rel. Intergouvernementales</b>	3
ADPU6740	Nouveaux défis	3
ADPU6750	Modernisation de l'adm. pub.	3
ADPU6800	Adm. publique comparée	3
ADPU6810	Adm. publique internationale	3
ADPU6920	Lectures dirigées	3
ADRH6222	Administration du personnel	3
ADRH6224	Leadership mobilisateur	3
ADSA6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3
ECON6231	Économie de gestion	3
 <i>GLOBAL</i>		<hr/> <b>48 CR.</b>

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

- CPR-1 Énoncé du programme
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

## Proposition de modification

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet : Université de Moncton
- 1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 École : S/O
- 1.4 Département : Département d'administration publique
- 1.5 Nom et niveau du programme : Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor*.  
Programme combiné de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle.
- 1.6 Attestation(s) accordée(s) : Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor*
- 1.7 Date prévue de l'entrée en vigueur de la modification : Juillet 2016
- 1.8 Le code de programme de l'établissement, tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement d'enseignement postsecondaire et dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) (élément IP 2000) :

### 2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

- 2.1 Description du type de modification, par exemple modification de cours, ajout d'une exigence d'alternance travail-études, modification de l'enseignement à distance, etc. :

**Les changements mentionnés ci-dessous entraîneront une réduction de trois crédits au programme passant de 123 à 120 crédits. Plus précisément, les trois crédits seront réduits au niveau des cours obligatoires ADPU. Nous estimons que l'ensemble des modifications apportées correspond à 7%.**

#### Cours obligatoires

- Deux cours obligatoires ADPU (ADPU6100 *Structure et rôle* et ADPU6700 *Environnement*) seront abolis pour n'en créer qu'un seul ADPU6080 *Env. et structure de l'AP*
- Abolition du cours ADPU6500 *séminaire de synthèse I*
- Le cours ADPU6030 *Gestion ressources humaines* auparavant optionnel devient obligatoire

#### Cours à option

- Un nouveau cours ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines* est offert comme cours à option
- Le cours ADPU6900 de 6 crédits est aboli et remplacé par le cours ADPU6930 de 3 crédits.
- Abolition des cours optionnels suivants : ADPU6510 *Séminaire de synthèse II*, ADPU6210 *Économie du secteur public II* et ADPU6120 *Administration régionale*
- Le cours ADPU6550 *Interventions et recherches* devient préalable aux deux cours suivants : ADPU6930 *Stage* et ADPU6940 *Projet de recherche*

2.2 Description de l'objet de la modification, par exemple pour suivre les tendances, répondre à la clientèle, établir une meilleure concentration, résultant d'une évaluation externe (fournir des détails) :

**Les changements apportés au programme de Maîtrise en administration publique se répercutent sur ce programme.**

2.3 Comparaison, entre les programmes actuel et modifié, des points suivants :

2.3.1 Objectifs du programme : **Aucune modification au niveau des objectifs du programme**

2.3.2 Structure générale du programme : **Réduction de 3 crédits au programme, lequel passe de 123 à 120 crédits.**

2.3.3 Résultats prévus pour les étudiantes, les étudiants, les diplômées et les diplômés, et leur Pertinence : **Accès à un nouveau cours et légère diminution du nombre de crédits. Cette réduction de 3 crédits n'affectera pas la qualité de la formation.**

2.3.4 Exigences, normes, etc., relatives à l'admission :

**Aucun changement**

2.3.5 Cours exigés (nom et numéro du cours, cours actuel ou anticipé pour le programme modifié, statut du cours dans le programme (optionnel ou obligatoire); brève description du cours (p.ex. : description dans l'annuaire) si le cours est nouveau ou modifié. Toute modification à la durée du programme doit être précisée et justifiée.

**Trois nouveaux cours ont été créés :**

**ADPU6070 *Prat. de gest. Contemporaines*** : Établissement d'un cadre de gestion, planification et horizontalité. Amélioration continue de la qualité. Rôle du gestionnaire.

**ADPU6080 *Env. et structure de l'AP***: L'administration publique et son milieu : influence et relations. Structures politico-administratives fédérale et provinciale. Décentralisation.

**ADPU6940 *Projet de recherche*** : Sous la direction d'une ou d'un professeur ou d'une, l'étudiante ou l'étudiant réalise une recherche relative à l'administration publique ou aux politiques publiques et produit un rapport de recherche.

2.3.6 Autres exigences particulières, telles que thèse, travaux pratiques, stage, etc.

**S/O**

2.3.7 Méthode de prestation du programme (p. ex. : enseignement traditionnel en classe, enseignement à distance, formule d'alternance travail-études ou méthode combinée).  
*28 Annexe II : Lignes directrices pour l'élaboration d'un projet de modification de programme CESPM Politique en matière d'assurance de la qualité - Évaluation des programmes*

**Aucun changement**

2.3.8 Dans le cas des programmes articulés, les changements apportés à l'entente entre les établissements doivent être précisés et justifiés.

**S/O**

2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus.

**Aucune répercussion**

2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région.

**Aucune répercussion**

2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés.

**La Faculté de droit, la Faculté d'administration et l'Éducation permanente ont été consultés. De plus, l'évaluatrice externe étant issue de l'ENAP, nous nous sommes inspirés de la structure des programmes offerts par cette école.**

2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.

**S/O**

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 4 mars 2016

Département : Administration publique

Nom du programme : Maîtrise en administration publique - *Juris Doctor*

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p><b>Responsables</b> Faculté des arts et des sciences sociales et Faculté de droit</p> <p><b>Diplômes</b> J.D. et M.A.P.</p> <p><b>Durée</b> 4 ans</p> <p><b>Lieu</b> Moncton</p>	<p><b>Responsables</b> Faculté des arts et des sciences sociales et Faculté de droit</p> <p><b>Diplômes</b> J.D. et M.A.P.</p> <p><b>Durée</b> 4 ans</p> <p><b>Lieu</b> Moncton</p>
<p><b>PRÉAMBULE</b>                      Le programme combiné J.D.-M.A.P. offre à l'étudiante et à l'étudiant une excellente formation interdisciplinaire et devrait en même temps répondre au besoin de la société acadienne de disposer de professionnels et de professionnelles prêts à assumer des postes de cadre supérieur au niveau gouvernemental et dans les institutions sociales, éducationnelles et économiques. Les demandes d'admission au programme combiné provenant d'étudiantes ou d'étudiants déjà admis au programme de M.A.P. et à celui de LL. B. sont considérées par le Comité d'admission du programme combiné, formé de représentants ou de représentantes de la Faculté de droit et des responsables de la maîtrise en administration publique. Un étudiante ou une étudiant inscrit à l'un ou l'autre des programmes peut faire une demande d'admission au programme combiné au cours de la deuxième session de sa première année, s'il ou si elle satisfait aux conditions d'admission.</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir une formation pluridisciplinaire dans le domaine du droit et de l'administration publique.</li> <li>- Offrir aux étudiantes et aux étudiants un défi particulier et une formation qui répondent à leurs objectifs de carrière.</li> <li>- Amener les étudiantes et les étudiants à prendre conscience des deux disciplines, des similitudes et des différences qui existent entre elles, aussi bien que des avantages et des limites des moyens offerts par ces deux branches de la connaissance.</li> </ul> <p><b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>                      Pour être admis au programme combiné, la candidate ou le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;</li> <li>- avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,00, sur un total possible de 4,30 au cours des 3 dernières années universitaires;</li> <li>- satisfaire aux conditions d'admission des deux programmes et être admis aux deux programmes (J.D. et M.A.P.).</li> </ul> <p><b>REMARQUE</b> : Le programme combiné est réservé aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps complet.</p>	<p><b>PRÉAMBULE</b>                      Le programme combiné J.D.-M.A.P. offre à l'étudiante et à l'étudiant une excellente formation interdisciplinaire et devrait en même temps répondre au besoin de la société acadienne de disposer de professionnels et de professionnelles prêts à assumer des postes de cadre supérieur au niveau gouvernemental et dans les institutions sociales, éducationnelles et économiques. Les demandes d'admission au programme combiné provenant d'étudiantes ou d'étudiants déjà admis au programme de M.A.P. et à celui de LL. B. sont considérées par le Comité d'admission du programme combiné, formé de représentants ou de représentantes de la Faculté de droit et des responsables de la maîtrise en administration publique. Un étudiante ou une étudiant inscrit à l'un ou l'autre des programmes peut faire une demande d'admission au programme combiné au cours de la deuxième session de sa première année, s'il ou si elle satisfait aux conditions d'admission.</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir une formation pluridisciplinaire dans le domaine du droit et de l'administration publique.</li> <li>- Offrir aux étudiantes et aux étudiants un défi particulier et une formation qui répondent à leurs objectifs de carrière.</li> <li>- Amener les étudiantes et les étudiants à prendre conscience des deux disciplines, des similitudes et des différences qui existent entre elles, aussi bien que des avantages et des limites des moyens offerts par ces deux branches de la connaissance.</li> </ul> <p><b>CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION</b>                      Pour être admis au programme combiné, la candidate ou le candidat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;</li> <li>- avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,00, sur un total possible de 4,30 au cours des 3 dernières années universitaires;</li> <li>- satisfaire aux conditions d'admission des deux programmes et être admis aux deux programmes (J.D. et M.A.P.).</li> </ul> <p><b>REMARQUE</b> : Le programme combiné est réservé aux étudiantes et aux étudiants inscrits à temps complet.</p>

**Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)**

<p><b>CONDITIONS DE MAINTIEN ET DE PROMOTION</b> L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme combiné doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur une échelle de 4,30 durant ses quatre années d'études universitaires. Si la moyenne cumulative de l'étudiante et de l'étudiant tombe à moins de 3,00 sur 4,30, et à moins de circonstances exceptionnelles, l'étudiante ou l'étudiant sera invité à se retirer du programme combiné après étude de son dossier par le Comité conjoint. Si l'étudiante ou l'étudiant doit se retirer du programme combiné ou s'il choisit de le faire, il peut continuer ses études dans l'un ou l'autre des deux programmes. S'il veut obtenir les deux diplômes, il doit s'inscrire à tous les cours de chaque programme suivant la séquence normale, comme s'il n'avait jamais été inscrit au programme combiné.</p>	<p><b>CONDITIONS DE MAINTIEN ET DE PROMOTION</b> L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme combiné doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur une échelle de 4,30 durant ses quatre années d'études universitaires. Si la moyenne cumulative de l'étudiante et de l'étudiant tombe à moins de 3,00 sur 4,30, et à moins de circonstances exceptionnelles, l'étudiante ou l'étudiant sera invité à se retirer du programme combiné après étude de son dossier par le Comité conjoint. Si l'étudiante ou l'étudiant doit se retirer du programme combiné ou s'il choisit de le faire, il peut continuer ses études dans l'un ou l'autre des deux programmes. S'il veut obtenir les deux diplômes, il doit s'inscrire à tous les cours de chaque programme suivant la séquence normale, comme s'il n'avait jamais été inscrit au programme combiné.</p>																																																																								
<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p> <p>Au cours de la première année d'études, l'étudiante ou l'étudiant qui suit le programme combiné fait soit la première année du J.D., soit la première année de la M.A.P.; la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant fait la première année de l'autre programme. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit l'année qu'il choisit de faire la première année du J.D. et à la Faculté des arts et des sciences sociales l'année qu'il choisit de faire la première année de la M.A.P.</p> <p>1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années</p> <p>(DROIT)</p> <table border="0"> <tr> <td><b>OBLIGATOIRES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>30 CR.</b></td> </tr> <tr> <td>DROI1012 Les obligations contractuelles</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>DROI1017 Droit des biens</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>DROI1028 Droit pénal général</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>DROI1046 Introduction au droit</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>DROI1221 Droit constitutionnel I</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>DROI1223 La responsabilité délictuelle</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>30 CR.</b></td> </tr> </table> <p>(ADMINISTRATION PUBLIQUE)</p> <table border="0"> <tr> <td><b>OBLIGATOIRES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>18 CR.</b></td> </tr> <tr> <td>ADPU6000 Gestion publique</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>ADPU6100 Structure et rôle</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>ADPU6200 Économie du secteur public 1</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>ADPU6400 Formulation des politiques</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>ADPU6500 Séminaire de synthèse 1</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>ADPU6700 Environnement</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td><b>OPTION</b></td> <td style="text-align: right;"><b>12 CR.</b></td> </tr> </table> <p>Choisir 12 crédits parmi les cours à option de la M.A.P</p> <table border="0"> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>30 CR.</b></td> </tr> </table>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>30 CR.</b>	DROI1012 Les obligations contractuelles	6	DROI1017 Droit des biens	6	DROI1028 Droit pénal général	3	DROI1046 Introduction au droit	6	DROI1221 Droit constitutionnel I	3	DROI1223 La responsabilité délictuelle	6	<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>18 CR.</b>	ADPU6000 Gestion publique	3	ADPU6100 Structure et rôle	3	ADPU6200 Économie du secteur public 1	3	ADPU6400 Formulation des politiques	3	ADPU6500 Séminaire de synthèse 1	3	ADPU6700 Environnement	3	<b>OPTION</b>	<b>12 CR.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>	<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p> <p>Au cours de la première année d'études, l'étudiante ou l'étudiant qui suit le programme combiné fait soit la première année du J.D., soit la première année de la M.A.P.; la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant fait la première année de l'autre programme. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit l'année qu'il choisit de faire la première année du J.D. et à la Faculté des arts et des sciences sociales l'année qu'il choisit de faire la première année de la M.A.P.</p> <p>1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années</p> <p>(DROIT)</p> <table border="0"> <tr> <td><b>OBLIGATOIRES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>30 CR.</b></td> </tr> <tr> <td>DROI1012 Les obligations contractuelles</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>DROI1017 Droit des biens</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>DROI1028 Droit pénal général</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>DROI1046 Introduction au droit</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td>DROI1221 Droit constitutionnel I</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>DROI1223 La responsabilité délictuelle</td> <td style="text-align: right;">6</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>30 CR.</b></td> </tr> </table> <p>(ADMINISTRATION PUBLIQUE)</p> <table border="0"> <tr> <td><b>OBLIGATOIRES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>15 CR.</b></td> </tr> <tr> <td>ADPU6000 Gestion publique</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td><del>ADPU6100 Structure et rôle</del></td> <td style="text-align: right;"><del>3</del></td> </tr> <tr> <td><b>ADPU 6030 Gestion ressources humaines</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3</b></td> </tr> <tr> <td>ADPU6200 Économie du secteur public 1</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td>ADPU6400 Formulation des politiques</td> <td style="text-align: right;">3</td> </tr> <tr> <td><b>ADPU6080 Env. et structure de l'AP</b></td> <td style="text-align: right;"><b>3</b></td> </tr> <tr> <td><del>ADPU6500 Séminaire de synthèse 1</del></td> <td style="text-align: right;"><del>3</del></td> </tr> <tr> <td><del>ADPU6700 Environnement</del></td> <td style="text-align: right;"><del>3</del></td> </tr> <tr> <td><b>OPTION</b></td> <td style="text-align: right;"><b>12 CR.</b></td> </tr> </table> <p>Choisir 12 crédits parmi les cours à option de la M.A.P</p> <table border="0"> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>27 CR.</b></td> </tr> </table>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>30 CR.</b>	DROI1012 Les obligations contractuelles	6	DROI1017 Droit des biens	6	DROI1028 Droit pénal général	3	DROI1046 Introduction au droit	6	DROI1221 Droit constitutionnel I	3	DROI1223 La responsabilité délictuelle	6	<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>15 CR.</b>	ADPU6000 Gestion publique	3	<del>ADPU6100 Structure et rôle</del>	<del>3</del>	<b>ADPU 6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>	ADPU6200 Économie du secteur public 1	3	ADPU6400 Formulation des politiques	3	<b>ADPU6080 Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>	<del>ADPU6500 Séminaire de synthèse 1</del>	<del>3</del>	<del>ADPU6700 Environnement</del>	<del>3</del>	<b>OPTION</b>	<b>12 CR.</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 CR.</b>
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>30 CR.</b>																																																																								
DROI1012 Les obligations contractuelles	6																																																																								
DROI1017 Droit des biens	6																																																																								
DROI1028 Droit pénal général	3																																																																								
DROI1046 Introduction au droit	6																																																																								
DROI1221 Droit constitutionnel I	3																																																																								
DROI1223 La responsabilité délictuelle	6																																																																								
<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>																																																																								
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>18 CR.</b>																																																																								
ADPU6000 Gestion publique	3																																																																								
ADPU6100 Structure et rôle	3																																																																								
ADPU6200 Économie du secteur public 1	3																																																																								
ADPU6400 Formulation des politiques	3																																																																								
ADPU6500 Séminaire de synthèse 1	3																																																																								
ADPU6700 Environnement	3																																																																								
<b>OPTION</b>	<b>12 CR.</b>																																																																								
<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>																																																																								
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>30 CR.</b>																																																																								
DROI1012 Les obligations contractuelles	6																																																																								
DROI1017 Droit des biens	6																																																																								
DROI1028 Droit pénal général	3																																																																								
DROI1046 Introduction au droit	6																																																																								
DROI1221 Droit constitutionnel I	3																																																																								
DROI1223 La responsabilité délictuelle	6																																																																								
<b>TOTAL</b>	<b>30 CR.</b>																																																																								
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>15 CR.</b>																																																																								
ADPU6000 Gestion publique	3																																																																								
<del>ADPU6100 Structure et rôle</del>	<del>3</del>																																																																								
<b>ADPU 6030 Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>																																																																								
ADPU6200 Économie du secteur public 1	3																																																																								
ADPU6400 Formulation des politiques	3																																																																								
<b>ADPU6080 Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>																																																																								
<del>ADPU6500 Séminaire de synthèse 1</del>	<del>3</del>																																																																								
<del>ADPU6700 Environnement</del>	<del>3</del>																																																																								
<b>OPTION</b>	<b>12 CR.</b>																																																																								
<b>TOTAL</b>	<b>27 CR.</b>																																																																								
<p>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années</p> <p>Au cours de ses trois premières sessions, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit; à la quatrième session, il s'inscrit à la Faculté des arts et des sciences sociales.</p>	<p>3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années</p> <p>Au cours de ses trois premières sessions, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit; à la quatrième session, il s'inscrit à la Faculté des arts et des sciences sociales.</p>																																																																								



Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

(DROIT)		(DROIT)	
<b>OBLIGATOIRES</b>	27 CR.	<b>OBLIGATOIRES</b>	27 CR.
DROI2033 Plaidoirie en appel	3	DROI2033 Plaidoirie en appel	3
DROI2220 Droit administratif I	3	DROI2220 Droit administratif I	3
DROI2321 Histoire du droit	3	DROI2321 Histoire du droit	3
Ou		Ou	
DROI2322 Philo et socio du droit	3	DROI2322 Philo et socio du droit	3
DROI2425 Droit fiscal I	3	DROI2425 Droit fiscal I	3
DROI3000 Fiducies	3	DROI3000 Fiducies	3
DROI3063 Procédure civile	3	DROI3063 Procédure civile	3
DROI3110 Droit de la preuve	3	DROI3110 Droit de la preuve	3
DROI3515 Mémoire	3	DROI3515 Mémoire	3
DROI3541 Responsabilité professionnelle	3	DROI3541 Responsabilité professionnelle	3
<b>OPTION</b>	21 CR.	<b>OPTION</b>	21 CR.
Choisir 21 crédits de cours DROI parmi les cours de la Liste A.		Choisir 21 crédits de cours DROI parmi les cours de la Liste A.	
<b>TOTAL</b>	48 CR.	<b>TOTAL</b>	48 CR.
(ADMINISTRATION PUBLIQUE)		(ADMINISTRATION PUBLIQUE)	
<b>OPTION</b>	15 CR.	<b>OPTION</b>	15 CR.
Choisir 15 crédits parmi les cours à option de la M.A.P		Choisir 15 crédits parmi les cours à option de la M.A.P	
On encourage fortement l'étudiante ou l'étudiant à suivre le cours <u>ADPU6550 Interventions et recherches</u> ainsi que le cours <u>ADPU6910 Projet de recherche</u> .		<del>On encourage fortement l'étudiante ou l'étudiant à suivre le cours <u>ADPU6550 Interventions et recherches</u> ainsi que le cours <u>ADPU6910 Projet de recherche</u>.</del>	
		<b>Pour les étudiantes et étudiants au programme MAP-J.D., il est possible de s'inscrire au cours ADPU6930 Stage ou ADPU6940 Projet de recherche comme cours optionnel. À noter qu'ils devront avoir réussi le cours préalable ADPU6550 Interventions et recherche</b>	
<b>TOTAL</b>	15 CR.	<b>TOTAL</b>	15 CR.
<b>GLOBAL</b>	123 CR.	<b>GLOBAL</b>	120 CR.
<i>Cours à option</i>		<i>Cours à option</i>	
<i>Liste A</i>		<i>Liste A</i>	
DROI2116 Sûretés immobilières	3	DROI2116 Sûretés immobilières	3
DROI2210 Concurrence et consommation	3	DROI2210 Concurrence et consommation	3
DROI2230 Applications de la Charte	3	DROI2230 Applications de la Charte	3
DROI2235 Compétitions de plaidoirie	3	DROI2235 Compétitions de plaidoirie	3
DROI2311 Sociétés commerciales	3	DROI2311 Sociétés commerciales	3
DROI2326 Droit du travail	3	DROI2326 Droit du travail	3
DROI2327 Rapports collectifs de travail	3	DROI2327 Rapports collectifs de travail	3
DROI3117 Transactions immobilières	3	DROI3117 Transactions immobilières	3
DROI3120 Droits linguistiques	3	DROI3120 Droits linguistiques	3
DROI3320 Droit administratif II	3	DROI3320 Droit administratif II	3
DROI3341 Droit et égalité	3	DROI3341 Droit et égalité	3
DROI3425 Droit fiscal II	3	DROI3425 Droit fiscal II	3
DROI3533 Droit de l'environnement	3	DROI3533 Droit de l'environnement	3
DROI3542 Droit de l'information	3	DROI3542 Droit de l'information	3
DROI3544 Location et condominiums	3	DROI3544 Location et condominiums	3
DROI3546 Propriété intellectuelle	3	DROI3546 Propriété intellectuelle	3
DROI3545 Droit de l'immigration	3	DROI3545 Droit de l'immigration	3
DROI3547 Valeurs mobilières	3	DROI3547 Valeurs mobilières	3
ou tout autre cours de droit autorisé par le doyen ou la doyenne de la Faculté de droit.		ou tout autre cours de droit autorisé par le doyen ou la doyenne de la Faculté de droit.	

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maîtrise en administration publique-*Juris Doctor*
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales et Faculté de droit
- 1.3 Diplôme accordé  
J.D. et M.A.P
- 1.4 Durée du programme  
4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

### 2. Description du programme

#### PRÉAMBULE

Le programme combiné J.D.-M.A.P. offre à l'étudiante et à l'étudiant une excellente formation interdisciplinaire et devrait en même temps répondre au besoin de la société acadienne de disposer de professionnels et de professionnelles prêts à assumer des postes de cadre supérieur au niveau gouvernemental et dans les institutions sociales, éducationnelles et économiques.

Les demandes d'admission au programme combiné provenant d'étudiantes ou d'étudiants déjà admis au programme de M.A.P. et à celui de J.D. sont considérées par le Comité d'admission du programme combiné, formé de représentants ou de représentantes de la Faculté de droit et des responsables de la maîtrise en administration publique.

Une étudiante ou un étudiant inscrit à l'un ou l'autre des programmes peut faire une demande d'admission au programme combiné au cours de la deuxième session de sa première année, si elle ou il satisfait aux conditions d'admission.

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

- Offrir une formation pluridisciplinaire dans le domaine du droit et de l'administration publique.
- Offrir aux étudiantes et étudiants un défi particulier et une formation qui répondent à leurs objectifs de carrière.
- Amener les étudiantes et les étudiants à prendre conscience des deux disciplines, des similitudes et des différences qui existent entre elles, aussi bien que des avantages et des limites des moyens offerts par ces deux branches de la connaissance.

## 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

### Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Pour être admis au programme combiné, le candidat ou la candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle;
- avoir obtenu une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur un total possible de 4,30 au cours des 3 dernières années universitaires;
- satisfaire aux conditions d'admission des deux programmes et être admis aux deux programmes (M.A.P. et *Juris Doctor*).

**REMARQUE :** Le programme combiné est réservé aux étudiantes et étudiants inscrits à temps complet.

## 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : X conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

### CONDITIONS DE MAINTIEN ET DE PROMOTION

L'étudiante ou l'étudiant inscrit au programme combiné doit maintenir une moyenne cumulative minimale de 3,00 sur une échelle de 4,30 durant ses quatre années d'études universitaires.

Si la moyenne cumulative de l'étudiante et de l'étudiant tombe à moins de 3,00 sur 4,30, et à moins de circonstances exceptionnelles, l'étudiante ou l'étudiant sera invité à se retirer du programme combiné après étude de son dossier par le Comité conjoint. Si l'étudiante ou l'étudiant doit se retirer du programme combiné ou s'il choisit de le faire, il peut continuer ses études dans l'un ou l'autre des deux programmes. S'il veut obtenir les deux diplômes, il doit s'inscrire à tous les cours de chaque programme suivant la séquence normale, comme s'il n'avait jamais été inscrit au programme combiné.

## 2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

Au cours de la première année d'études, l'étudiante ou l'étudiant qui suit le programme combiné fait soit la première année du *Juris Doctor*, soit la première année de la M.A.P.; la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant fait la première année de l'autre programme. L'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit l'année qu'il choisit de faire la première année du *Juris Doctor* et à la Faculté des arts et des sciences sociales l'année qu'il choisit de faire la première année de la M.A.P.

### 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années

#### (DROIT)

<i>Obligatoires</i>	30 CR.
DROI1012 Les obligations contractuelles	6
DROI1017 Droit des biens	6
DROI1028 Droit pénal général	3
DROI1046 Introduction au droit	6
DROI1221 Droit constitutionnel I	3
DROI1223 La responsabilité délictuelle	6

<i>TOTAL</i>	30 CR.
--------------	--------

<b>(ADMINISTRATION PUBLIQUE)</b>		
<i>Obligatoires</i>		<b>15 CR.</b>
ADPU6000	Gestion publique	3
<b>ADPU 6030</b>	<b>Gestion ressources humaines</b>	<b>3</b>
ADPU6200	Économie du secteur public 1	3
ADPU6400	Formulation des politiques	3
<b>ADPU6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>
<i>Option</i>		12 CR.
Choisir 12 crédits parmi les cours à option de la M.A.P		
<i>TOTAL</i>		<b>27 CR.</b>
3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années		
Au cours de ses trois premières sessions, l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit à la Faculté de droit; à la quatrième session, il s'inscrit à la Faculté des arts et des sciences sociales.		
<b>(DROIT)</b>		
<i>Obligatoires</i>		27 CR.
DROI2033	Plaidoirie en appel	3
DROI2220	Droit administratif I	3
DROI2321	Histoire du droit	3
	<i>Ou</i>	
DROI2322	Philo et socio du droit	3
DROI2425	Droit fiscal I	3
DROI3000	Fiducies	3
DROI3063	Procédure civile	3
DROI3110	Droit de la preuve	3
DROI3515	Mémoire	3
DROI3541	Responsabilité professionnelle	3
<i>Option</i>		21 CR.
Choisir 21 crédits de cours DROI parmi les cours de la Liste A.		
<i>TOTAL</i>		48 CR.
<b>(ADMINISTRATION PUBLIQUE)</b>		
<i>Option</i>		15 CR.
Choisir 15 crédits parmi les cours à option de la M.A.P		
<b>Pour les étudiantes et étudiants au programme MAP-Juris Doctor, il est possible de s'inscrire au cours ADPU6930 Stage ou ADPU6940 Projet de recherche comme cours optionnel. À noter qu'ils devront avoir réussi le cours préalable ADPU6550 Interventions et recherche.</b>		
<i>TOTAL</i>		15 CR.
<i>GLOBAL</i>		<b>120 CR.</b>
<i>Cours à option</i>		
<i>Liste A</i>		

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour ~~D442~~ à jour du Répertoire)**

DROI2116	Sûretés immobilières	3
DROI2210	Concurrence et consommation	3
DROI2230	Applications de la Charte	3
DROI2235	Compétitions de plaidoirie	3
DROI2311	Sociétés commerciales	3
DROI2326	Droit du travail	3
DROI2327	Rapports collectifs de travail	3
DROI3117	Transactions immobilières	3
DROI3120	Droits linguistiques	3
DROI3320	Droit administratif II	3
DROI3341	Droit et égalité	3
DROI3425	Droit fiscal II	3
DROI3533	Droit de l'environnement	3
DROI3542	Droit de l'information	3
DROI3544	Location et condominiums	3
DROI3545	Droit de l'immigration	3
DROI3546	Propriété intellectuelle	3
DROI3547	Valeurs mobilières	3

ou tout autre cours de droit autorisé par le doyen ou la doyenne de la Faculté de droit.

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :**

- CPR-1 Énoncé du programme
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

## Proposition de modification

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet : Université de Moncton
- 1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 École : S/O
- 1.4 Département : Département d'administration publique
- 1.5 Nom et niveau du programme : Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé. Programme de 2<sup>e</sup> cycle.
- 1.6 Attestation(s) accordée(s) : Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé.
- 1.7 Date prévue de l'entrée en vigueur de la modification : Juillet 2016
- 1.8 Le code de programme de l'établissement, tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement d'enseignement postsecondaire et dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) (élément IP 2000) :

### 2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

- 2.1 Description du type de modification, par exemple modification de cours, ajout d'une exigence d'alternance travail-études, modification de l'enseignement à distance, etc. :

Nous estimons que l'ensemble des modifications apportées correspond à 2%. Nous proposons :

**Cours obligatoires :**

- Remplacement du cours ADPU6700 *Environnement* par le cours ADPU6080 *Env. et structure de l'AP.*

**Cours à option :**

- Un nouveau cours ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines* est offert comme cours à option

- 2.2 Description de l'objet de la modification, par exemple pour suivre les tendances, répondre à la clientèle, établir une meilleure concentration, résultant d'une évaluation externe (fournir des détails) :

**Les changements apportés au programme de maîtrise en administration publique ont des répercussions sur ce programme.**

- 2.3 Comparaison, entre les programmes actuel et modifié, des points suivants :

- 2.3.1 Objectifs du programme :

**Aucune modification**

- 2.3.2 Structure générale du programme :

- 2.3.3 **Aucune modification**

- 2.3.4 Résultats prévus pour les étudiantes, les étudiants, les diplômées et les diplômés, et leur Pertinence :

**Bonification du programme par le remplacement d'un cours obligatoire et l'accès à un nouveau cours optionnel**

- 2.3.5 Exigences, normes, etc., relatives à l'admission :

**Aucune modification**

- 2.3.6 Cours exigés (nom et numéro du cours, cours actuel ou anticipé pour le programme modifié, statut du cours dans le programme (optionnel ou obligatoire); brève description du cours (p.ex. : description dans l'annuaire) si le cours est nouveau ou modifié. Toute modification à la durée du programme doit être précisée et justifiée.

**Deux nouveaux cours ont été créés :**

**ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines (cours optionnel)*** : Établissement d'un cadre de gestion, planification et horizontalité. Amélioration continue de la qualité. Rôle du gestionnaire.

**ADPU6080 *Env. et structure de l'AP***: L'administration publique et son milieu : influence et relations. Structures politico-administratives fédérale et provinciale. Décentralisation.

- 2.3.7 Autres exigences particulières, telles que thèse, travaux pratiques, stage, etc.

**S/O**

- 2.3.7 Méthode de prestation du programme (p. ex. : enseignement traditionnel en classe, enseignement à distance, formule d'alternance travail-études ou méthode combinée).

*28 Annexe II : Lignes directrices pour l'élaboration d'un projet de modification de programme CESPМ Politique en matière d'assurance de la qualité — Évaluation des programmes*

**Aucun changement**

- 2.3.8 Dans le cas des programmes articulés, les changements apportés à l'entente entre les établissements doivent être précisés et justifiés.

**S/O**

- 2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus.

**Aucune répercussion**

- 2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région.

**Aucune répercussion**

- 2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés.

**Aucune**

- 2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.

**S/O**

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

**Présenté par Faculté/École :** Arts et sciences sociales

Le 4 mars 2016

**Département :** Administration publique

**Nom du programme :** Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>Responsable : Faculté des arts de des sciences sociales</p> <p>Diplôme : Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé</p> <p>Lieu : Moncton</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à un accès étendu de francophones à des postes de responsabilité administrative dans le secteur de la santé.</li> <li>- Parfaire les connaissances principalement dans la gestion de l'environnement professionnel, la gestion des ressources humaines et la gestion financière.</li> <li>- Avoir une compréhension adéquate du milieu, des conditions spécifiques à la minorité francophone du Canada en particulier, quant aux enjeux et défis auxquels elle fait face en matière de santé.</li> </ul> <p><b>CONDITIONS D'ADMISSION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- La candidate ou le candidat doit occuper un poste de gestionnaire dans le domaine de la santé et du mieux-être ou détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans les services de santé.</li> <li>- Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente dans un domaine associé à la gestion des services de santé et qu'elles possèdent le certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation.</li> </ul>	<p>Responsable : Faculté des arts de des sciences sociales</p> <p>Diplôme : Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé</p> <p>Lieu : Moncton</p> <p><b>OBJECTIFS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à un accès étendu de francophones à des postes de responsabilité administrative dans le secteur de la santé.</li> <li>- Parfaire les connaissances principalement dans la gestion de l'environnement professionnel, la gestion des ressources humaines et la gestion financière.</li> <li>- Avoir une compréhension adéquate du milieu, des conditions spécifiques à la minorité francophone du Canada en particulier, quant aux enjeux et défis auxquels elle fait face en matière de santé.</li> </ul> <p><b>CONDITIONS D'ADMISSION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- La candidate ou le candidat doit occuper un poste de gestionnaire dans le domaine de la santé et du mieux-être ou détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans les services de santé.</li> <li>- Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente dans un domaine associé à la gestion des services de santé et qu'elles possèdent le certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation.</li> </ul>



TABLEAU DES COURS		TABLEAU DES COURS	
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>15CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>15CR</b>
ADPU 6000 Gestion publique	3	ADPU 6000 Gestion publique	3
ADPU 6700 Environnement	3	<del>ADPU 6700 Environnement</del>	<del>3</del>
		<b>ADPU 6080 Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>
ADSA 6033 Gestion des ressources profes.	3	ADSA 6033 Gestion des ressources profes.	3
ADSA 6310 Éthique et adm. de la santé	3	ADSA 6310 Éthique et adm. de la santé	3
ADSA 6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3	ADSA 6430 Enjeux pol. et adm. en santé	3
<b>OPTION</b>	<b>15 CR.</b>	<b>OPTION</b>	<b>15CR</b>
Choisir 15 crédits, dont un minimum de 6 crédits de sigle ADSA :		Choisir 15 crédits, dont un minimum de 6 crédits de sigle ADSA :	
ADMI 6217 Gestion de projet	3	ADMI 6217 Gestion de projet	3
ADPU 6010 Gestionnaire et changement	3	ADPU 6010 Gestionnaire et changement	3
ADPU6020 Budgétisation publique	3	ADPU 6020 Budgétisation publique	3
ADPU 6030 Gestion ressources humaines	3	ADPU 6030 Gestion ressources humaines	3
ADPU 6031 Compétences interpersonnelles	3	ADPU 6031 Compétences interpersonnelles	3
ADPU 6050 Gestion stratégique	3	ADPU 6050 Gestion stratégique	3
ADPU 6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	ADPU 6060 Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
		<b>ADPU 6070 Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU 6420 Gouvernance et minorités	3	ADPU 6420 Gouvernance et minorités	3
ADPU 6540 Éthique et organisations	3	ADPU 6540 Éthique et organisations	3
ADPU 6710 Administration et société	3	ADPU 6710 Administration et société	3
ADRH 6222 Administration du personnel	3	ADRH 6222 Administration du personnel	3
ADRH 6224 Leadership mobilisateur	3	ADRH 6224 Leadership mobilisateur	3
ADSA 6011 Gestion du risque	3	ADSA 6011 Gestion du risque	3
ADSA 6220 Économie de la santé	3	ADSA 6220 Économie de la santé	3
ADSA 6600 Épidémiologie	3	ADSA 6600 Épidémiologie	3
ADSA 6630 Servic. de santé communautaire	3	ADSA 6630 Servic. de santé communautaire	3
ADSA 6650 Sociologie de la santé	3	ADSA 6650 Sociologie de la santé	3
ADSA 6750 Leadership	3	ADSA 6750 Leadership	3
ADSA 6805 Systèmes de santé comparés	3	ADSA 6805 Systèmes de santé comparés	3
SINF 6123 Tendances dans le soin	3	SINF 6123 Tendances dans le soin	3
SINF 6713 Gestion en soin infirmier	3	SINF 6713 Gestion en soin infirmier	3
SINF 6743 Soins de santé primaires	3	SINF 6743 Soins de santé primaires	3
<b>GLOBAL</b>	<b>30 CR.</b>	<b>GLOBAL</b>	<b>30CR</b>
Il est à noter qu'une personne en formation continue qui estime maîtriser les connaissances et les habiletés reliées à un cours peut, dans le respect de la politique et des règles de reconnaissance des acquis de l'Université, être éventuellement dispensée et obtenir les crédits afférents.		Il est à noter qu'une personne en formation continue qui estime maîtriser les connaissances et les habiletés reliées à un cours peut, dans le respect de la politique et des règles de reconnaissance des acquis de l'Université, être éventuellement dispensée et obtenir les crédits afférents.	

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Diplôme d'études supérieures en gestion des services de santé
- 1.4 Durée du programme  
Variable
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

### 2. Description du programme

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

- Contribuer à un accès étendu de francophones à des postes de responsabilité administrative dans le secteur de la santé.
- Parfaire les connaissances principalement dans la gestion de l'environnement professionnel, la gestion des ressources humaines et la gestion financière.
- Avoir une compréhension adéquate du milieu, des conditions spécifiques à la minorité francophone du Canada en particulier, quant aux enjeux et défis auxquels elle fait face en matière de santé.

#### 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

- Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,00 sur une échelle de 4,30.
- La candidate ou le candidat doit occuper un poste de gestionnaire dans le domaine de la santé et du mieux-être ou détenir au moins deux années d'expérience professionnelle dans les services de santé.

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour ~~D449~~ à jour du Répertoire)**

- Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3,00 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente dans un domaine associé à la gestion des services de santé et qu'elles possèdent le certificat de deuxième cycle en gestion des services de santé.
- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.
- Fournir deux lettres de recommandation.

**2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)**

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion;  autres)

---

---

---

---

---

---

---

**2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)**

**Cours obligatoires : 15 crédits**

ADPU 6000 Gestion publique (3 cr.)  
**ADPU 6080 Env. et structures de l'AP (3 cr.)**  
 ADSA 6033 Gestion des ressources profes. (3 cr.)  
 ADSA 6310 Éthique et adm. de la santé (3 cr.)  
 ADSA 6430 Enjeux pol. et adm. en santé (3 cr.)

**Cours optionnels : 15 crédits (15 crédits dont un minimum de 6 crédits de sigle ADSA)**

ADMI 6217 Gestion de projet (3 cr.)  
 ADPU 6010 Gestionnaire et changement (3 cr.)  
 ADPU6020 Budgétisation publique (3 cr.)  
 ADPU 6030 Gestion ressources humaines (3 cr.)  
 ADPU 6031 Compétences interpersonnelles (3 cr.)  
 ADPU 6050 Gestion stratégique (3 cr.)  
 ADPU 6060 Pouvoir, conflits et adm. pub. (3 cr.)  
**ADPU 6070 Prat. de gest. contemporaines (3 cr.)**  
 ADPU 6420 Gouvernance et minorités (3 cr.)  
 ADPU 6540 Éthique et organisations (3 cr.)  
 ADPU 6710 Administration et société (3 cr.)  
 ADRH 6222 Administration du personnel (3 cr.)  
 ADRH 6224 Leadership mobilisateur (3 cr.)  
 ADSA 6011 Gestion du risque (3 cr.)  
 ADSA 6220 Économie de la santé (3 cr.)  
 ADSA 6600 Épidémiologie (3 cr.)  
 ADSA 6630 Servic. de santé communautaire (3 cr.)  
 ADSA 6650 Sociologie de la santé (3 cr.)  
 ADSA 6750 Leadership (3 cr.)  
 ADSA 6805 Systèmes de santé comparés (3 cr.)  
 SINF 6123 Tendances dans le soin (3 cr.)  
 SINF 6713 Gestion en soin infirmier (3 cr.)  
 SINF 6743 Soins de santé primaires (3 cr.)

**Global : 30 CRÉDITS**

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :**

- CPR-1 Énoncé du programme
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)**

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)

CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire

## Proposition de modification

### 1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet : Université de Moncton
- 1.2 Faculté : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 École : S/O
- 1.4 Département : Département d'administration publique
- 1.5 Nom et niveau du programme : Maîtrise en gestion des services de santé. Programme de 2<sup>e</sup> cycle.
- 1.6 Attestation(s) accordée(s) : Maîtrise en gestion des services de santé
- 1.7 Date prévue de l'entrée en vigueur de la modification : Juillet 2016
- 1.8 Le code de programme de l'établissement, tel qu'il apparaît dans les dossiers administratifs de l'établissement d'enseignement postsecondaire et dans le Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) (élément IP 2000)

### 2. DESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE PROGRAMME PROJETÉE

- 2.1 Description du type de modification, par exemple modification de cours, ajout d'une exigence d'alternance travail-études, modification de l'enseignement à distance, etc. :

Nous estimons que l'ensemble des modifications apportées correspond à 4%. Nous proposons :

#### Cours obligatoires :

- Remplacement du cours ADPU6700 *Environnement* par le cours ADPU6080 *Env. et structure de l'AP*.
- Création d'un nouveau cours ADSA6910 *Proj. de recherche en santé* (6 crédits), lequel est rendu nécessaire en raison de l'abolition du cours ADPU6910 *Projet de recherche*.
- Le cours ADPU6550 *Interventions et recherches* est préalable au cours ADSA6910 *Proj. de recherche en santé*.

#### Cours à option :

- Création d'un nouveau cours optionnel : ADPU6070 *Pratiques de gest. contemporaines*

- 2.2 Description de l'objet de la modification, par exemple pour suivre les tendances, répondre à la clientèle, établir une meilleure concentration, résultant d'une évaluation externe (fournir des détails) :

**Les changements apportés au programme de Maîtrise en administration publique se répercutent sur ce programme.**

2.3 Comparaison, entre les programmes actuel et modifié, des points suivants :

2.3.1 Objectifs du programme :

**Aucune modification**

2.3.2 Structure générale du programme :

**Aucune modification**

2.3.3 Résultats prévus pour les étudiantes, les étudiants, les diplômées et les diplômés, et leur Pertinence :

**Bonification du programme par le remplacement d'un cours obligatoire et l'accès à un nouveau cours optionnel**

2.3.4 Exigences, normes, etc., relatives à l'admission :

**Il faut prévoir l'application de règlement universitaire 22.1**

**Sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de 2e cycle est de 3,00 sur une échelle dont le maximum est 4,30. Un pouvoir d'appréciation est conféré à la doyenne ou au doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche si le candidat ou la candidate ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée mais possède, par ailleurs, une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de 1er cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures.**

2.3.5 Cours exigés (nom et numéro du cours, cours actuel ou anticipé pour le programme modifié, statut du cours dans le programme (optionnel ou obligatoire); brève description du cours (p.ex. : description dans l'annuaire) si le cours est nouveau ou modifié. Toute modification à la durée du programme doit être précisée et justifiée.

**Trois nouveaux cours ont été créés :**

**ADPU6070 *Prat. de gest. contemporaines (cours optionnel)* :** Établissement d'un cadre de gestion, planification et horizontalité. Amélioration continue de la qualité. Rôle du gestionnaire.

**ADPU6080 *Env. et structure de l'AP* :** L'administration publique et son milieu : influence et relations. Structures politico-administratives fédérale et provinciale. Décentralisation.

**ADSA6910 *Proj. de recherche en santé* (6 crédits) :** rendu nécessaire en raison de la réduction de 6 à 3 crédits du cours ADPU6910 *Projet de recherche*.

2.3.6 Autres exigences particulières, telles que thèse, travaux pratiques, stage, etc.

**S/O**

2.3.7 Méthode de prestation du programme (p. ex. : enseignement traditionnel en classe, enseignement à distance, formule d'alternance travail-études ou méthode combinée).

*28 Annexe II : Lignes directrices pour l'élaboration d'un projet de modification de programme CESPМ Politique en matière d'assurance de la qualité - Évaluation des programmes.*

**Aucun changement**

2.3.8 Dans le cas des programmes articulés, les changements apportés à l'entente entre les établissements doivent être précisés et justifiés.

**S/O**

2.4 Répercussions de la modification sur les ressources humaines, physiques, financières, y compris les répercussions prévues sur les dépenses et les revenus.

**Aucune répercussion**

2.5 Répercussions éventuelles de la modification sur les autres programmes de l'établissement ou d'autres établissements de la région.

**Aucune répercussion**

2.6 Identification des autres établissements concernés ou qui ont été consultés.

**Aucune**

2.7 Tout autre renseignement qui, d'après l'établissement, aidera la Commission à comprendre et à évaluer la modification proposée. Des rapports d'examen interne ou externe sont utiles.

**S/O**



COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Arts et sciences sociales

Le 4 mars 2016

Département : Administration publique

Nom du programme : Maîtrise en gestion des services de santé

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

Programme actuel		Proposition de modification	
<b>Responsable</b>	Faculté des arts et des sciences sociales	<b>Responsable</b>	Faculté des arts et des sciences sociales
<b>Diplôme</b>	Maîtrise en gestion des services de santé	<b>Diplôme</b>	Maîtrise en gestion des services de santé
<b>Durée</b>	2 ans	<b>Durée</b>	2 ans
<b>Lieu</b>	Moncton	<b>Lieu</b>	Moncton
<b>OBJECTIFS</b>		<b>OBJECTIFS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à un accès étendu de francophones à des postes de responsabilité administrative dans le secteur de la santé.</li> <li>- Être capable d'identifier, d'évaluer et de résoudre des problèmes complexes liés à la gestion des services de santé.</li> <li>- Anticiper les directions à venir dans la gestion des systèmes de santé sujets à des transformations continues.</li> <li>- Développer des compétences en gestion, parfaire les connaissances et avoir une compréhension adéquate du milieu en matière de santé.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à un accès étendu de francophones à des postes de responsabilité administrative dans le secteur de la santé.</li> <li>- Être capable d'identifier, d'évaluer et de résoudre des problèmes complexes liés à la gestion des services de santé.</li> <li>- Anticiper les directions à venir dans la gestion des systèmes de santé sujets à des transformations continues.</li> <li>- Développer des compétences en gestion, parfaire les connaissances et avoir une compréhension adéquate du milieu en matière de santé.</li> </ul>	
<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b>		<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente dans un domaine associé à la gestion des services de santé et qu'elles possèdent le diplôme de deuxième cycle en gestion des services de santé.</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3 sur une échelle de 4,30.</li> <li>- Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente dans un domaine associé à la gestion des services de santé et qu'elles possèdent le diplôme de deuxième cycle en gestion des services de santé.</li> <li>- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.</li> <li>- Fournir deux lettres de recommandation.</li> </ul>	
PROFIL POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT EN FORMATION INITIALE		PROFIL POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT EN FORMATION INITIALE	
TABLEAU DES COURS		TABLEAU DES COURS	
<b>OBLIGATOIRES</b>	<b>27 CR.</b>	<b>OBLIGATOIRES :</b>	<b>27 CR</b>
ADPU 6000	Gestion publique 3	ADPU 6000	Gestion publique 3
ADPU 6700	Environnement 3	<del>ADPU 6700</del>	<del>Environnement 3</del>
		<b>ADPU 6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP 3</b>
ADSA 6033	Gestion des ressources profes. 3	ADSA 6033	Gestion des ressources profes. 3
ADSA 6220	Économie de la santé 3	ADSA 6220	Économie de la santé 3
ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé 3	ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé 3
ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé 3	ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé 3

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

ADSA 6900	Stage	3	ADSA 6900	Stage	3
ADSA 6950	Projet d'intégration	6	ADSA 6950	Projet d'intégration	6
<i>OPTION</i>		21 CR.	<i>OPTION</i>		21 CR.
Choisir 21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :			Choisir 21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :		
ADMI 6217	Gestion de projet	3	ADMI 6217	Gestion de projet	3
ADPU 6010	Gestionnaire et changement	3	ADPU 6010	Gestionnaire et changement	3
ADPU6020	Budgétisation publique	3	ADPU6020	Budgétisation publique	3
ADPU6030	Gestion ressources humaines	3	ADPU 6030	Gestion ressources humaines	3
ADPU 6031	Compétences interpersonnelles	3	ADPU 6031	Compétences interpersonnelles	3
ADPU 6050	Gestion stratégique	3	ADPU 6050	Gestion stratégique	3
ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
			<b>ADPU 6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU 6420	Gouvernance et minorités	3	ADPU 6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU 6540	Éthique et organisations	3	ADPU 6540	Éthique et organisations	3
ADPU 6550	Interventions et recherche	3	ADPU 6550	Interventions et recherches	3
ADPU 6560	Théories en org. publ.	3	ADPU 6560	Théories en org. publ.	3
ADPU 6710	Administration et société	3	ADPU 6710	Administration et société	3
ADPU6910	Projet de recherche	6	<del>ADPU 6910</del>	<del>Projet de recherche</del>	<del>6</del>
ADPU 6920	Lectures dirigées	3	ADPU 6920	Lecture dirigée	3
ADRH 6222	Administration du personnel	3	ADRH 6222	Administration du personnel	3
ADRH 6224	Leadership mobilisateur	3	ADRH 6224	Leadership mobilisateur	3
ADSA 6011	Gestion du risque	3	ADSA 6011	Gestion du risque	3
ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé	3	ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé	3
ADSA 6580	Technologies et santé	3	ADSA 6580	Technologies et santé	3
ADSA 6600	Épidémiologie	3	ADSA 6600	Épidémiologie	3
ADSA 6630	Servic. de santé communautaire	3	ADSA 6630	Servic. de santé communautaire	3
ADSA 6650	Sociologie de la santé	3	ADSA 6650	Sociologie de la santé	3
ADSA 6750	Leadership	3	ADSA 6750	Leadership	3
ADSA 6805	Systèmes de santé comparés	3	ADSA 6805	Systèmes de santé comparés	3
			<b>ADSA 6910</b>	<b>Proj. de recherche en santé</b>	<b>6</b>
SINF 6123	Tendances dans le soin	3	SINF 6123	Tendances dans le soin	3
SINF 6713	Gestion en soin infirmier	3	SINF 6713	Gestion en soin infirmier	3
SINF 6743	Soins de santé primaires	3	SINF 6743	Soins de santé primaires	3
TSOC 6342	Analyse de politiques sociales	3	TSOC 6342	Analyse de politiques sociales	3
<i>GLOBAL :</i>		48 CR.	<i>GLOBAL :</i>		48 CR.
PROFIL POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (personne avec deux années d'expérience de travail dans le secteur de la santé)			PROFIL POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (personne avec deux années d'expérience de travail dans le secteur de la santé)		
TABLEAU DES COURS			TABLEAU DES COURS		
<i>OBLIGATOIRES :</i>		27 CR.	<i>OBLIGATOIRES :</i>		27 CR.
ADPU 6000	Gestion publique	3	ADPU 6000	Gestion publique	3
ADPU 6700	Environnement	3	<del>ADPU 6700</del>	<del>Environnement</del>	<del>3</del>
			<b>ADPU 6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>
ADPU 6920	Lectures dirigées	3	ADPU 6920	Lectures dirigées	3
ADSA 6033	Gestion des ressources profes.	3	ADSA 6033	Gestion des ressources profes.	3
ADSA 6220	Économie de la santé	3	ADSA 6220	Économie de la santé	3
ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé	3	ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé	3
ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3	ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
ADSA 6950	Projet d'intégration	6	ADSA 6950	Projet d'intégration	6
<i>OPTION</i>		21 CR.	<i>OPTION</i>		21 CR.

Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)

Choisir 21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :			Choisir 21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :		
ADMI 6217	Gestion de projet	3	ADMI 6217	Gestion de projet	3
ADPU 6010	Gestionnaire et changement	3	ADPU 6010	Gestionnaire et changement	3
ADPU6020	Budgétisation publique	3	ADPU6020	Budgétisation publique	3
ADPU6030	Gestion ressources humaines	3	ADPU 6030	Gestion ressources humaines	3
ADPU 6031	Compétences interpersonnelles	3	ADPU 6031	Compétences interpersonnelles	3
ADPU 6050	Gestion stratégique	3	ADPU 6050	Gestion stratégique	3
ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
			<b>ADPU 6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU 6420	Gouvernance et minorités	3	ADPU 6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU 6540	Éthique et organisations	3	ADPU 6540	Éthique et organisations	3
ADPU 6550	Interventions et recherches	3	ADPU 6550	Interventions et recherches	3
ADPU 6560	Théories en org. publ.	3	ADPU 6560	Théories en org. publ.	3
ADPU 6710	Administration et société	3	ADPU 6710	Administration et société	3
ADPU 6910	Projet de recherche	6	<del>ADPU 6910</del>	<del>Projet de recherche</del>	<del>6</del>
ADRH 6222	Administration du personnel	3	ADRH 6222	Administration du personnel	3
ADRH 6224	Leadership mobilisateur	3	ADRH 6224	Leadership mobilisateur	3
ADSA 6011	Gestion du risque	3	ADSA 6011	Gestion du risque	3
ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé	3	ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé	3
ADSA 6580	Technologies et santé	3	ADSA 6580	Technologies et santé	3
ADSA 6600	Épidémiologie	3	ADSA 6600	Épidémiologie	3
ADSA 6630	Servic. de santé communautaire	3	ADSA 6630	Servic. de santé communautaire	3
ADSA 6650	Sociologie de la santé	3	ADSA 6650	Sociologie de la santé	3
ADSA 6750	Leadership	3	ADSA 6750	Leadership	3
ADSA 6805	Systèmes de santé comparés	3	ADSA 6805	Systèmes de santé comparés	3
			<b>ADSA 6910</b>	<b>Proj. de recherche en santé</b>	<b>6</b>
SINF 6123	Tendances dans le soin	3	SINF 6123	Tendances dans le soin	3
SINF 6713	Gestion en soin infirmier	3	SINF 6713	Gestion en soin infirmier	3
SINF 6743	Soins de santé primaires	3	SINF 6743	Soins de santé primaires	3
TSOC 6342	Analyse de politiques sociales	3	TSOC 6342	Analyse de politiques sociales	3
<i>GLOBAL</i>		48 CR.	<i>GLOBAL</i>		48 CR.
PROFIL POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT ORIENTÉ VERS LA RECHERCHE			PROFIL POUR LA CANDIDATE OU LE CANDIDAT ORIENTÉ VERS LA RECHERCHE		
TABLEAU DES COURS			TABLEAU DES COURS		
<i>OBLIGATOIRES :</i>		27 CR.	<i>OBLIGATOIRES :</i>		27 CR.
ADPU 6000	Gestion publique	3	ADPU 6000	Gestion publique	3
ADPU6550	Interventions et recherches	3	<b>ADPU 6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP</b>	<b>3</b>
ADPU 6700	Environnement	3	ADPU6550	Interventions et recherches	3
ADPU 6910	Projet de recherche	6	<del>ADPU 6700</del>	<del>Environnement</del>	<del>3</del>
ADSA 6033	Gestion des ressources profes.	3	<del>ADPU 6910</del>	<del>Projet de recherche</del>	<del>6</del>
ADSA 6220	Économie de la santé	3	ADSA 6033	Gestion des ressources profes.	3
ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé	3	ADSA 6220	Économie de la santé	3
ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3	ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé	3
			ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé	3
			<b>ADSA 6910</b>	<b>Projet de rech. en santé</b>	<b>6</b>
<i>OPTION</i>		21 CR.	<i>OPTION</i>		21 CR.
Choisir 21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :			Choisir 21 crédits, dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF :		
ADMI 6217	Gestion de projet	3	ADMI 6217	Gestion de projet	3
ADPU 6010	Gestionnaire et changement	3	ADPU 6010	Gestionnaire et changement	3
ADPU6020	Budgétisation publique	3	ADPU6020	Budgétisation publique	3
ADPU6030	Gestion ressources humaines	3	ADPU 6030	Gestion ressources humaines	3
ADPU 6031	Compétences interpersonnelles	3	ADPU 6031	Compétences interpersonnelles	3
ADPU 6050	Gestion stratégique	3	ADPU 6050	Gestion stratégique	3
ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3	ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub.	3
			<b>ADPU 6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines</b>	<b>3</b>
ADPU 6420	Gouvernance et minorités	3	ADPU 6420	Gouvernance et minorités	3
ADPU 6540	Éthique et organisations	3	ADPU 6540	Éthique et organisations	3
ADPU 6560	Théories en org. publ.	3	ADPU 6560	Théories en org. publ.	3
ADPU 6710	Administration et société	3	ADPU 6710	Administration et société	3
ADPU 6920	Lectures dirigées	3	ADPU 6920	Lectures dirigées	3
ADRH 6222	Administration du personnel	3	ADRH 6222	Administration du personnel	3
ADRH 6224	Leadership mobilisateur	3	ADRH 6224	Leadership mobilisateur	3
ADSA 6011	Gestion du risque	3	ADSA 6011	Gestion du risque	3
ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé	3	ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé	3
ADSA 6580	Technologies et santé	3	ADSA 6580	Technologies et santé	3

**Formulaire CPR-2 (Proposition de modification d'un programme)**

ADSA 6600	Épidémiologie	3	ADSA 6600	Épidémiologie	3
ADSA 6630	Servic. de santé communautaire	3	ADSA 6630	Servic. de santé communautaire	3
ADSA 6650	Sociologie de la santé	3	ADSA 6650	Sociologie de la santé	3
ADSA 6750	Leadership	3	ADSA 6750	Leadership	3
ADSA 6805	Systèmes de santé comparés	3	ADSA 6805	Systèmes de santé comparés	3
SINF 6123	Tendances dans le soin	3	SINF 6123	Tendances dans le soin	3
SINF 6713	Gestion en soin infirmier	3	SINF 6713	Gestion en soin infirmier	3
SINF 6743	Soins de santé primaires	3	SINF 6743	Soins de santé primaires	3
TSOC 6342	Analyse de politiques sociales	3	TSOC 6342	Analyse de politiques sociales	3
<i>GLOBAL</i>		48 CR.	<i>GLOBAL</i>		48 CR.
<p>Il est à noter qu'une personne en formation continue qui estime maîtriser les connaissances et les habiletés reliées à un cours peut, dans le respect de la politique et des règles de reconnaissance des acquis de l'Université, être éventuellement dispensée et obtenir les crédits afférents.</p>			<p>Il est à noter qu'une personne en formation continue qui estime maîtriser les connaissances et les habiletés reliées à un cours peut, dans le respect de la politique et des règles de reconnaissance des acquis de l'Université, être éventuellement dispensée et obtenir les crédits afférents.</p>		

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

MODIFICATION MAJEURE DE LA BANQUE DE COURS D'UNE DISCIPLINE

Nom du programme : Maitrise en gestion des services de santé

Banque de cours actuelle		Banque de cours proposée		Le nouveau cours est-il l'équivalent* de l'ancien cours (oui/non)
<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	<u>Sigle</u>	<u>Crédits</u>	
ADSA6011	3	ADSA6011	3	
ADSA6033	3	ADSA6033	3	
ADSA6220	3	ADSA6220	3	
ADSA6310	3	ADSA6310	3	
ADSA6430	3	ADSA6430	3	
ADSA6435	3	ADSA6435	3	
ADSA6580	3	ADSA6580	3	
ADSA6600	3	ADSA6600	3	
ADSA6630	3	ADSA6630	3	
ADSA6650	3	ADSA6650	3	
ADSA6750	3	ADSA6750	3	
ADSA6805	3	ADSA6805	3	
ADSA6900	3	ADSA6900	3	
		<b>ADSA6910</b>	<b>6</b>	
ADSA6950	6	ADSA6950	6	

\*Si oui, le système va le considérer comme "équivalent" pour les fins d'exigences du programme.

## INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

### 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Maîtrise en gestion des services de santé
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé  
Maîtrise en gestion des services de santé
- 1.4 Durée du programme  
2 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme  
Moncton
- 1.6 Date d'entrée en vigueur  
Juillet 2016

### 2. Description du programme

#### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

- Contribuer à un accès étendu de francophones à des postes de responsabilité administrative dans le secteur de la santé.
- Être capable d'identifier, d'évaluer et de résoudre des problèmes complexes liés à la gestion des services de santé.
- Anticiper les directions à venir dans la gestion des systèmes de santé sujets à des transformations continues.
- Développer des compétences en gestion, parfaire les connaissances et avoir une compréhension adéquate du milieu en matière de santé.

#### 2.2 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

- Détenir un baccalauréat d'une université reconnue dans une discipline liée à la santé et avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,00 sur une échelle de 4,30.
- Les personnes qui ne détiennent pas le baccalauréat ou dont la moyenne du baccalauréat est inférieure à 3,00 peuvent être admises si, en plus de satisfaire aux autres conditions, elles détiennent cinq années d'expérience pertinente dans un domaine associé à la gestion des

## Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour l'ADSA à jour du Répertoire)

services de santé et qu'elles possèdent le diplôme de deuxième cycle en gestion des services de santé.

- Avoir une connaissance adéquate des deux langues officielles du Canada. Un examen de compétence linguistique en français peut être exigé par le Comité des études supérieures.
- Fournir deux lettres de recommandation.

### 2.3 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : conditions de maintien;  exigences linguistiques; critères de promotion; (autres)

### 2.4 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

## TABLEAU DES COURS

### Candidat en formation initiale

#### *OBLIGATOIRES* **27 crédits**

ADPU 6000	Gestion publique (3 cr.)
<b>ADPU 6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP (3 cr.)</b>
ADSA 6033	Gestion des ressources profes. (3 cr.)
ADSA 6220	Économie de la santé (3 cr.)
ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé (3 cr.)
ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé (3 cr.)
ADSA 6900	Stage (3 cr.)
ADSA 6950	Projet d'intégration (6 cr.)

#### *OPTION :* **21 crédits** (21 crédits dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINP)

ADMI 6217	Gestion de projet (3 cr.)
ADPU 6010	Gestionnaire et changement (3 cr.)
ADPU6020	Budgétisation publique (3 cr.)
ADPU 6030	Gestion ressources humaines (3 cr.)
ADPU 6031	Compétences interpersonnelles (3 cr.)
ADPU 6050	Gestion stratégique (3 cr.)
ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub. (3 cr.)
<b>ADPU6070</b>	<b>Prat. de gest. contemporaines (3 cr.)</b>
ADPU 6420	Gouvernance et minorités (3 cr.)
ADPU 6550	Interventions et recherches (3 cr.)
ADPU 6540	Éthique et organisations (3 cr.)
ADPU 6560	Théories en org. publ. (3 cr.)
ADPU 6710	Administration et société (3 cr.)
ADPU 6920	Lecture dirigée (3 cr.)
ADRH 6222	Administration du personnel (3 cr.)
ADRH 6224	Leadership mobilisateur (3 cr.)
ADSA 6011	Gestion du risque (3 cr.)
ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé (3 cr.)
ADSA 6580	Technologies et santé (3 cr.)
ADSA 6600	Épidémiologie (3 cr.)
ADSA 6630	Servic. de santé communautaire (3 cr.)
ADSA 6650	Sociologie de la santé (3 cr.)
ADSA 6750	Leadership (3 cr.)
ADSA 6805	Systèmes de santé comparés (3 cr.)
<b>ADSA 6910</b>	<b>Proj. de recherche en santé (6 cr.)</b>
SINF 6123	Tendances dans le soin (3 cr.)
SINF 6713	Gestion en soin infirmier (3 cr.)

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour l'inscription à jour du Répertoire)**

SINF 6743 Soins de santé primaires (3 cr.)  
TSOC 6342 Analyse de politiques sociales (3 cr.)

**Global : 48 CRÉDITS**

**Candidat en formation continue (personne avec deux années d'expérience de travail dans le secteur de la santé)**

**OBLIGATOIRES : 27 crédits**

ADPU 6000 Gestion publique (3 cr.)  
**ADPU 6080 Env. et structure de l'AP (3 cr.)**  
ADSA 6033 Gestion des ressources profes. (3 cr.)  
ADSA 6220 Économie de la santé (3 cr.)  
ADSA 6310 Éthique et adm. de la santé (3 cr.)  
ADSA 6430 Enjeux pol. et adm. en santé (3 cr.)  
ADPU 6920 Lecture dirigée (3 cr.)  
ADSA 6950 Projet d'intégration (6 cr.)

**OPTION : 21 crédits**  
(21 crédits dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF)

ADMI 6217 Gestion de projet (3 cr.)  
ADPU 6010 Gestionnaire et changement (3 cr.)  
ADPU 6020 Budgétisation publique (3 cr.)  
ADPU 6030 Gestion ressources humaines (3 cr.)  
ADPU 6031 Compétences interpersonnelles (3 cr.)  
ADPU 6050 Gestion stratégique (3 cr.)  
ADPU 6060 Pouvoir, conflits et adm. pub. (3 cr.)  
**ADPU6070 Prat. de gestion contemporaines (3 cr.)**  
ADPU 6420 Gouvernance et minorités (3 cr.)  
ADPU 6550 Interventions et recherches (3 cr.)  
ADPU 6540 Éthique et organisations (3 cr.)  
ADPU 6560 Théories en org. publ. (3 cr.)  
ADPU 6710 Administration et société (3 cr.)  
ADSA 6011 Gestion du risque (3 cr.)  
ADSA 6435 Sém. en gestion de la santé (3 cr.)  
**ADSA 6910 Proj. de recherche en santé (6 cr.)**  
ADRH 6222 Administration du personnel (3 cr.)  
ADRH 6224 Leadership mobilisateur (3 cr.)  
ADSA 6580 Technologies et santé (3 cr.)  
ADSA 6600 Épidémiologie (3 cr.)  
ADSA 6630 Servic. de santé communautaire (3 cr.)  
ADSA 6650 Sociologie de la santé (3 cr.)  
ADSA 6750 Leadership (3 cr.)  
ADSA 6805 Systèmes de santé comparés (3 cr.)  
SINF 6123 Tendances dans le soin (3 cr.)  
SINF 6713 Gestion en soin infirmier (3 cr.)  
SINF 6743 Soins de santé primaires (3 cr.)  
TSOC 6342 Analyse de politiques sociales (3 cr.)

**GLOBAL 48 CRÉDITS**

**Candidat orienté vers la recherche**



**OBLIGATOIRES :** **27 crédits**

ADPU 6000	Gestion publique (3 cr.)
<b>ADPU 6080</b>	<b>Env. et structure de l'AP (3 cr.)</b>
ADSA 6033	Gestion des ressources profes. (3 cr.)
ADSA 6220	Économie de la santé (3 cr.)
ADSA 6310	Éthique et adm. de la santé (3 cr.)
ADSA 6430	Enjeux pol. et adm. en santé (3 cr.)
ADPU6550	Interventions et recherches (3 cr.)
<b>ADSA 6910</b>	<b>Projet de rech. en santé (6 cr.)</b>

**OPTION :** **21 crédits**

(21 crédits dont un minimum de 12 crédits de sigle ADSA ou SINF)

ADMI 6217	Gestion de projet (3 cr.)
ADPU 6010	Gestionnaire et changement (3 cr.)
ADPU 6020	Budgétisation publique (3 cr.)
ADPU 6030	Gestion ressources humaines (3 cr.)
ADPU 6031	Compétences interpersonnelles (3 cr.)
ADPU 6050	Gestion stratégique (3 cr.)
ADPU 6060	Pouvoir, conflits et adm. pub. (3 cr.)
<b>ADPU6070</b>	<b>Prat. de gestion contemporaines (3 cr.)</b>
ADPU 6420	Gouvernance et minorités (3 cr.)
ADPU 6540	Éthique et organisations (3 cr.)
ADPU 6560	Théories en org. publ. (3 cr.)
ADPU 6710	Administration et société (3 cr.)
ADPU 6920	Lecture dirigée (3 cr.)
ADSA 6011	Gestion du risque (3 cr.)
ADSA 6435	Sém. en gestion de la santé (3 cr.)
ADSA 6580	Technologies et santé (3 cr.)
ADSA 6600	Épidémiologie (3 cr.)
ADSA 6630	Servic. de santé communautaire (3 cr.)
ADSA 6650	Sociologie de la santé (3 cr.)
ADSA 6750	Leadership (3 cr.)
ADSA 6805	Systèmes de santé comparés (3 cr.)
ADRH 6222	Administration du personnel (3 cr.)
ADRH 6224	Leadership mobilisateur (3 cr.)
SINF 6123	Tendances dans le soin (3 cr.)
SINF 6713	Gestion en soin infirmier (3 cr.)
SINF 6743	Soins de santé primaires (3 cr.)
TSOC 6342	Analyse de politiques sociales (3 cr.)

**GLOBAL :** **48 CRÉDITS**

Il est à noter qu'une personne en formation continue qui estime maîtriser les connaissances et les habiletés reliées à un cours peut, dans le respect de la politique et des règles de reconnaissance des acquis de l'Université, être éventuellement dispensée et obtenir les crédits afférents.

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant :**

CPR-1 Énoncé du programme

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

**Formulaire CPR-9 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire)**

- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours de formation générale (OFG)
- CPR-9 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire